

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Document PSELL N° 20

**LES MODES DE GARDE DES
JEUNES ENFANTS**

A. Aubrun
P. Hausman

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

C.E.P.S./INSTEAD

B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1

Président: Gaston Schaber

1 9 9 0

Sommaire

LES MODES DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Introduction	5
--------------------	---

PREMIERE PARTIE: APPROCHE INDIRECTE DES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Introduction.....	7
-------------------	---

Chapitre 1 : <u>Les enfants âgés de 0 à 4 ans</u>	11
---	----

1.1. Répartition de la population âgée de "0 à 4 ans" dans l'ensemble du pays	12
1.2. Evolution récente de la population de "0 à 4 ans" [1981-1988]	13
1.3. Evolution de la population de "0 à 4 ans", de 1970 à 1988...	15

Conclusions provisoires	18
-------------------------------	----

Chapitre 2: <u>L'évolution de certaines caracteristiques de la population féminine</u>	21
--	----

2.1. Les femmes de 20 à 34 ans et l'evolution de la population générale	23
2.2. Les femmes actives dans chaque classe d'âge	30

Chapitre 3: <u>L'emploi, les femmes et le problème de la fécondité</u>	35
--	----

3.1. Natalité, fécondité : les données de base	36
3.2. L'évolution du comportement des femmes	43

Conclusions	54
-------------------	----

DEUXIEME PARTIE: LA GARDE DES JEUNES ENFANTS AU LUXEMBOURG	57
Chapitre 1: <u>La situation des "enfants"</u>	61
1.1. Combien y a-t-il d'enfants concernés par la "garde"?	61
1.2. Les modes de garde	65
1.3. Coût de la garde.....	68
1.4. Durée de la garde	70
Conclusion	71
Chapitre 2: <u>La situation des "mères"</u>	73
2.1. Qui sont ces mères concernées par la garde?	74
2.2. Quels sont les modes de garde adoptés par les mères concernées?	75
2.3. Pour quelles raisons les mères font-elles garder leurs enfants?	77
2.4. L'enfant à garder est-il un obstacle à l'emploi?	79
2.5. Quel est le coût de la garde et son incidence sur le budget de la mère?	79
Conclusion	82
Comment faire le point provisoirement?.....	83
ANNEXE: POUR EN SAVOIR PLUS...	85
1. <u>Quelques chiffres...</u>	85
1.1. Foyers de jour	85
1.2. Réseaux privés	86
1.3. Evolution des capacités d'accueil des foyers de jour	86
2. <u>Illustration de certains services de garde</u>	89
BIBLIOGRAPHIE	97

LES MODES DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Introduction

Traditionnellement, la garde des jeunes enfants ne constituait guère un "problème": c'était la charge des mères, et encore de la famille au sens large.

Mais c'est un fait de constatation courante: la famille d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle que l'on a connue il y a cinquante ou même trente ans. De nombreux éléments se sont modifiés au cours du temps:

- la taille des familles a diminué
- la présence de trois générations dans un même ménage a diminué
- l'activité **salariale** des femmes a augmenté
- les taux de divorces et de familles monoparentales a augmenté,

et les besoins en matière d'accueil des jeunes enfants ont, eux aussi, évolué. La garde de l'enfant pendant le temps de travail devient un souci pour un nombre croissant de jeunes parents et soulève des problèmes dont la solution n'est pas aisée.

Malgré l'intérêt croissant pour cette problématique¹, les informations qui permettraient d'en dresser un bilan circonstancié font encore défaut.

En 1985, le CEPS avait posé aux ménages participant à son enquête annuelle sur les conditions de vie au Luxembourg, une question relative au mode de garde des enfants².

1. C'est ainsi qu'il existe, au niveau de la C.E.E., un "réseau Mode de garde" qui est activement soutenu par ses représentants luxembourgeois.

2. Panel socio-économique '*Liëwen zu Letzebuerg*' - (P.S.E.L.L. en abrégé).

L'information, déjà ancienne, mérite cependant d'être reconsidérée dans la mesure où son traitement permet de préciser la situation concernant les modes de garde selon deux points de vue:

- celui des enfants
- celui des mères.

Cette approche sommaire ne suffira, en aucun cas, pour dresser un bilan complet de la problématique des "**Modes de garde**". Mais, à défaut d'autres éléments disponibles, elle fournit au moins quelques références concrètes à propos des recours aux "services de garde"³.

Nous compléterons ensuite cette approche en examinant l'évolution des deux groupes directement concernés:

- les enfants âgés de 0 à 4 ans
- et les femmes de 20 à 34 ans.

3. Nous envisageons de poser à nouveau cette question, en 1991, pour évaluer les changements survenus dans les modes de garde entre 1985 et 1991.

Première partie

APPROCHE INDIRECTE DES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

INTRODUCTION

Les modes de garde des enfants prennent de plus en plus de place dans les débats récents concernant la politique familiale non seulement au Luxembourg, mais aussi dans les autres pays de la Communauté Européenne.

Les responsables luxembourgeois du réseau européen "Modes de Garde d'enfants" ont d'ailleurs attiré l'attention sur la nécessité d'une politique permettant aux parents "de mieux concilier leurs responsabilités familiales avec leurs obligations ou aspirations professionnelles..."¹.

C'est dans la même perspective que l'on insiste traditionnellement sur la promotion du service de garde pour les jeunes enfants. Le renforcement de ces services constituerait un avantage certain pour l'ensemble des familles à la recherche d'un service de garde pour leurs enfants.

-
1. ALTMANN J. Réseau européen: "Modes de garde d'enfants". Rapport de l'expert luxembourgeois sur les projets d'action pour 1989. Luxembourg 1989.
MOSS P. Garde des enfants et égalité des chances. Rapport à l'intention de la Commission des Communautés Européennes, 1988.

Mais, la planification des équipements en ce domaine risque de se heurter à des difficultés qui retarderont d'autant le développement de solutions nouvelles.

Ces difficultés préliminaires tiennent à la réponse que nous devons apporter à la question suivante:

- *"L'ampleur de la demande en matière de services de garde d'enfants excède-t-elle l'offre actuelle? Si oui, de combien?"*

En fait, nous ne disposons d'aucune information objective certifiant que l'offre actuelle ne satisfait pas la demande des familles.

La démarche proposée dans la première partie de ce document ne permettra certes pas de faire l'économie d'une investigation propre à éclairer cette adéquation entre "offre" et "demande" en matière de garde.

Mais, en l'absence d'indications plus spécifiques, il nous a paru utile de tenter une approche "indirecte" de ce problème.

Voici, résumée, la logique que nous emprunterons.

- * A la suite de l'examen de certaines informations récoltées dans le cadre du panel socio-économique luxembourgeois², il ressort que la **"garde des enfants"** concerne surtout:
 - les enfants âgés de 0 à 4 ans
 - ainsi que les mères de 20 à 34 ans.
- * En outre, la "garde" surgit **réellement** comme un problème auquel il faut trouver une **solution** lorsque la mère occupe un emploi.
- * Il est clair qu'aucune conclusion pratique ne peut encore être tirée de telles observations pour éclairer la planification des services de garde (et nous ne connaissons aucune autre source d'information qui serait utilisable pour estimer -par exemple- le volume de la demande de tels services).
- * Par contre, un certain nombre de données publiées par le STATEC sont susceptibles d'éclairer la problématique de la garde, mais de façon **indirecte**.

2. Ces informations seront présentées de façon plus complète dans la seconde partie de ce document.

C'est ainsi que nous allons nous intéresser plus spécialement à l'évolution de phénomènes qui concernent nos deux groupes-cibles, à savoir:

- les enfants de 0 à 4 ans
- les femmes âgées de 20 à 34 ans.

La localisation géographique de certaines informations relatives à ces deux groupes nous renseignera, chaque fois que cela sera nécessaire, sur les facteurs associés au phénomène d'accueil des jeunes enfants.

Chapitre 1

LES ENFANTS AGÉS DE 0 A 4 ANS

La majorité des problèmes soulevés par la "garde de l'enfant" interviennent lorsque ce dernier n'a pas encore l'âge d'être scolarisé. L'examen du groupe d'âge "0-4 ans" présente donc, pour notre propos, un intérêt particulier.

Ce groupe d'âge constitue, en effet, l'un des indicateurs à surveiller pour aménager et planifier les solutions d'accueil. En voici les principales raisons:

- D'un simple point de vue théorique, on peut s'attendre à ce que la demande potentielle en matière de garde soit plus forte dans les cantons où l'effectif des "0-4 ans" est le plus important.

C'est pourquoi, nous examinerons en tout premier lieu la répartition géographique de ce groupe.

- La demande "potentielle" de garde peut être aussi influencée par d'autres facteurs.

Ainsi, une augmentation ou une régression récente de l'effectif de ce groupe constitue une autre indication susceptible de préciser l'acuité de ce phénomène. A cette fin, nous décrirons l'évolution des "0-4 ans" au cours des dernières années (1981-1988).

- Mais, le seul examen des tendances récentes peut -dans certains cas- accentuer des phénomènes trop localisés à la fois dans le temps et l'espace.

De telles tendances doivent être relativisées par une approche utilisant des références temporelles plus étendues, susceptibles de révéler -le cas échéant- certains processus dont on aurait exagéré l'importance au premier abord.

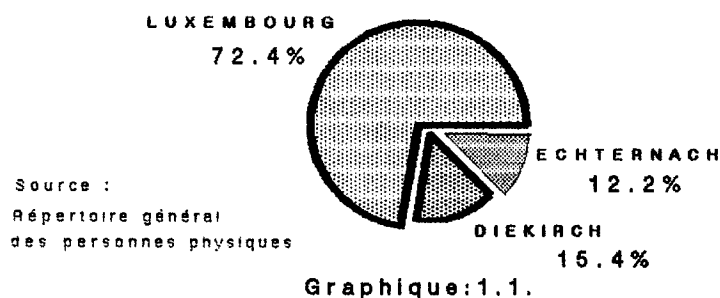
Nous envisagerons donc aussi l'évolution de notre premier groupe "cible" au cours de la période 1970-1988.

1.1 Répartition de la population âgée de "0 à 4 ans" dans l'ensemble du pays

Le graphique ci-contre indique une répartition très inégale du groupe d'âge considéré.

En 1988, près des trois-quarts des enfants de 0 à 4 ans résidaient dans le district de Luxembourg.

RÉPARTITION de la POPULATION : 0 à 4 ANS
par DISTRICT - Réf. 01.1988



Le tableau 1.1 présente la répartition du même groupe d'âge, détaillée par canton.

Tableau 1.1.

Répartition [en %] de la population âgée de 0 à 4 ans, par canton*	
CANTONS	Fréquences [%]
Capellen	9.1
Esch	27.9
Luxembourg	29.3
Mersch	6.1
Clervaux	2.8
Diekirch	6.6
Rédange	3.0
Vianden	0.6
Wiltz	2.4
Echternach	3.5
Grevenmacher	5.2
Remich	3.6
TOTAL	100.0 [20 889]

* Réf. janvier 1988,
Répertoire général des personnes physiques.

Si l'on se limitait à ces premières informations, l'examen de la "demande potentielle" serait vite résolu. En effet, on pourrait dire que celle-ci varie avec les densités de population. De la sorte, les cantons d'Esch et de Luxembourg offriraient le plus d'intérêt dans la mesure où l'on y recense 57.2% de la population considérée.

Et comme ces cantons sont déjà ceux-là même où l'équipement d'accueil est le plus développé, des conclusions tirées à partir de ces informations générales présenteraient le risque:

- de renforcer encore (et peut-être à tort) l'équipement déjà existant dans les deux plus grands centres du pays,
- et ce, au détriment d'autres cantons -de poids statistique plus faible- où le problème de la garde est tout aussi préoccupant.

1.2 Evolution récente de la population de "0 à 4 ans" [1981-1988]

- Ensemble du pays

A l'échelle nationale, l'effectif de la population âgée de "0 à 4 ans" est resté inchangé entre 1981 et 1988:

- 20.850 enfants (0 à 4 ans) étaient recensés au 31.3.1981
- contre 20.889, le 31.1.1988 (augmentation de 0.2%).

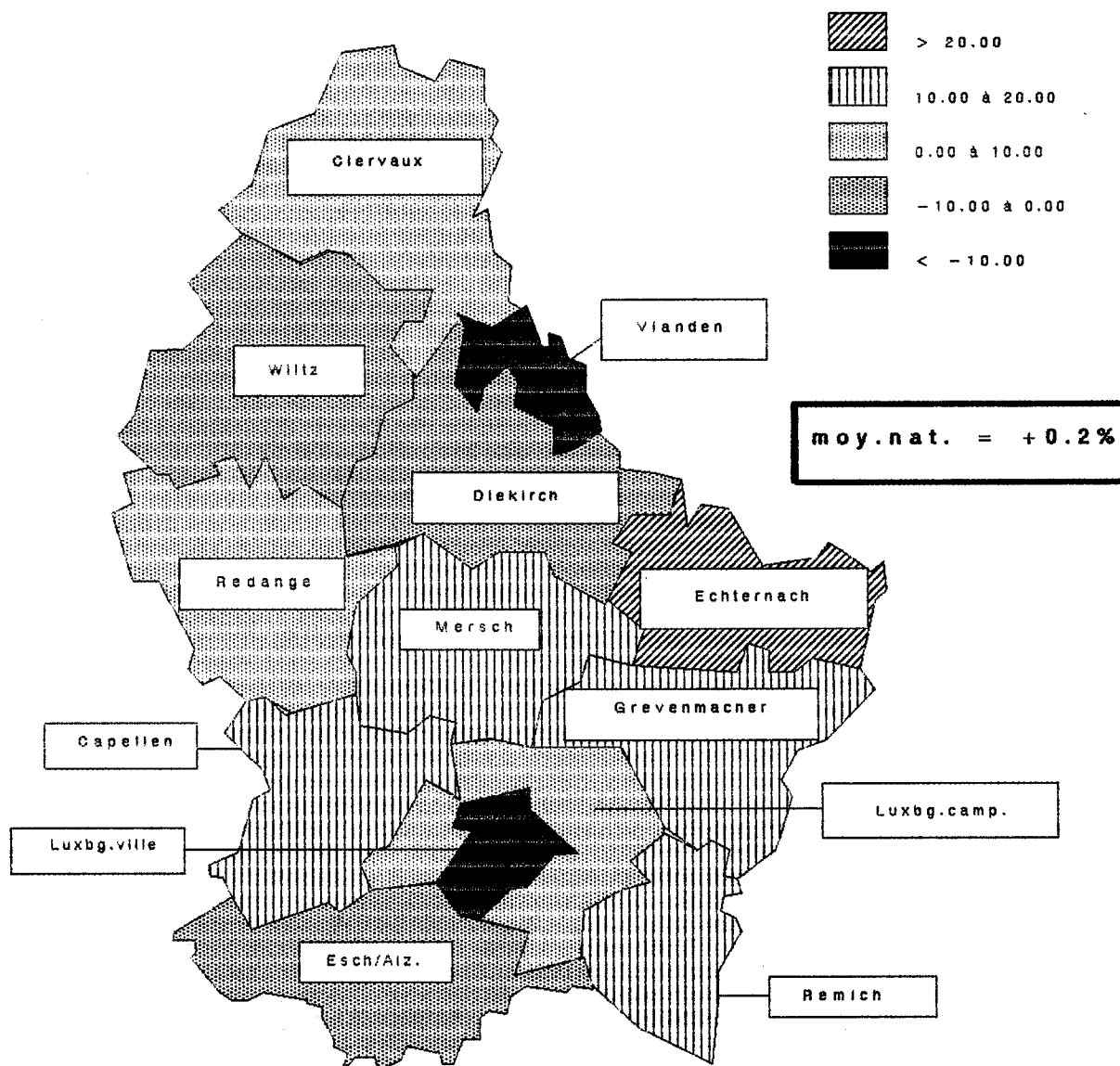
Cette stabilité doit être signalée dans la mesure où elle intervient dans un contexte démographique marqué par le vieillissement des structures par âge de la population.

- Les douze cantons

Le graphique suivant montre très bien la différence existant lorsque l'on passe du niveau national au niveau territorial.

POPULATION AGEE DE 0 à 4 ANS

PAR CANTON: EVOLUTION 1981 - 1988



Graphique 1.2

La stabilité observée pour l'ensemble du pays résulte en fait de tendances de signes opposés au niveau des cantons: entre 1981 et 1988, l'effectif des "0-4 ans" s'est accru dans sept cantons¹ tandis qu'il régressait dans cinq autres. De plus, l'intensité de ces changements est inégale d'un canton à l'autre.

On notera, en particulier, les faits suivants:

PERIODE: 1981-1988		CANTON DE:
Augmentation des "0-4 ans"		
: FORTE (+ 21%)	----->	Echternach
: MOYENNE		
(+ 12.4%)	----->	Capellen
(+ 12.3%)	----->	Mersch
(+ 11.9%)	----->	Remich
(+ 10.1%)	----->	Grevenmacher

Ce bref examen fournit déjà quelques indications dont il convient de tenir compte pour aborder le problème de la "demande potentielle" en matière de garde d'enfants:

- le poids démographique de chaque canton ne peut être pris seul en compte; on remarque, en effet, que l'effectif de notre premier groupe "cible" tend à diminuer dans des cantons tels que Luxembourg et Esch alors qu'il augmente nettement dans d'autres cantons (comme Echternach, Capellen, Mersch, ...).

1.3 Évolution de la population de "0 à 4 ans", de 1970 à 1988

Entre 1970 et 1988, la population des "0 à 4 ans" a régressé de 2645 unités dans l'ensemble du pays.

En d'autres termes, ce groupe d'âge s'est réduit de 11.2% en dix-huit ans.

-
3. Dans le canton de Luxembourg, on notera le comportement différent de Luxembourg-Ville et de Luxembourg-Campagne à cet égard.

La référence temporelle plus longue que nous utilisons ici, permet de mieux retracer les mouvements de notre groupe-cible. De tels mouvements peuvent être repérés à partir de l'information reproduite dans le tableau ci-dessous:

Tableau 1.2

Évolution de la population âgée de "0 à 4 ans", par canton: 1970-1981-1988			
EFFECTIF : en % de l'effectif recensé en 1970			
CANTONS	1970*	1981*	1988**
- Capellen	100.0	111.08	124.8
- Esch	100.0	75.6	73.5
- Luxembourg	100.0	106.1	87.9
- Mersch	100.0	107.2	120.4
- Clervaux	100.0	98.9	106.5
- Diekirch	100.0	100.6	97.0
- Rédange	100.0	84.7	87.3
- Vianden	100.0	72.0	64.0
- Wiltz	100.0	69.8	69.3
- Echternach	100.0	82.9	100.3
- Grevenmacher	100.0	92.6	101.9
- Remich	100.0	98.2	109.9
- Pays	100.0	88.6	88.9
- Luxembourg/Ville	100.0	90.3	78.5
- Luxembourg/ Campagne	100.0	103.7	110.2

* STATEC - Recensement

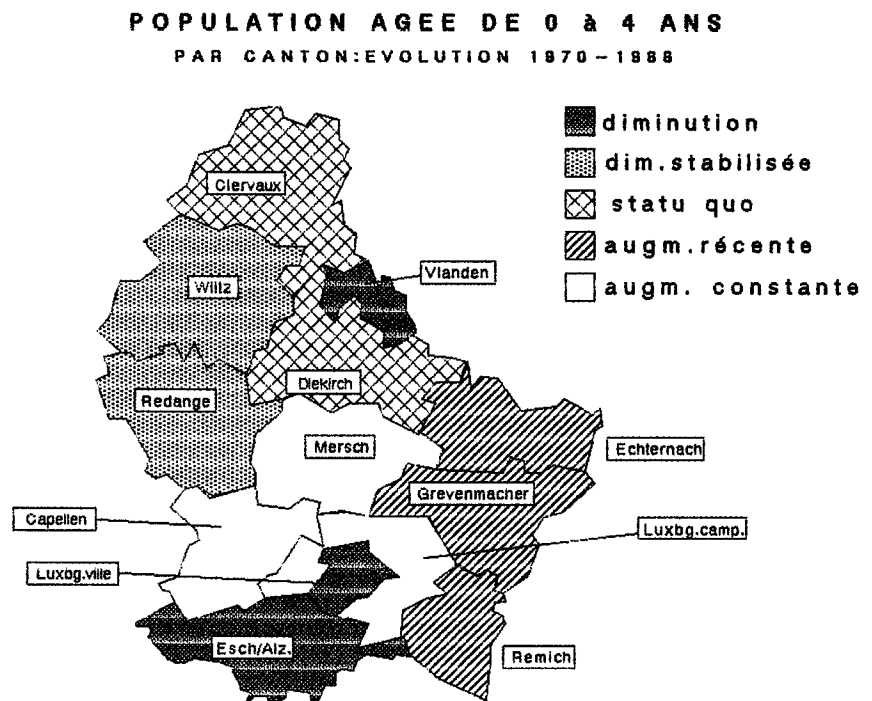
** Répertoire général des personnes physiques - 1988

Dans le tableau 1.2, les effectifs des enfants âgés de "0 à 4 ans" en 1981 et en 1988 sont exprimés en pourcentages de l'effectif recensé en 1970.

- A l'échelon national, on observe bien l'effet de la chute sensible de la natalité entre 1970 et 1980. Notre groupe-cible perd, en effet, 11.4 points en dix ans. Mais il convient de remarquer que cette tendance est stoppée dans les années '80' qui sont plutôt marquées par une stabilité.

- A l'échelon territorial, cette évolution est caractérisée par une forte hétérogénéité.

La carte ci-contre établit un bilan des principaux types de changements [elle permet aussi de nuancer certaines observations faites au cours de la période récente: 1981-1988].



Graphique: 1.3

On notera, en particulier, les faits suivants:

- + L'effectif de notre groupe-cible augmente de façon constante dans trois cantons seulement: CAPELLEN, MERSCH et LUXEMBOURG-CAMPAGNE⁴ (à Echternach, Grevenmacher et Remich, cette augmentation est intervenue après une régression au cours des années '70').
- + Par contre, ESCH, LUXEMBOURG-VILLE et VIANDEN connaissent une réduction importante et constante de l'effectif du groupe-cible au cours des 18 dernières années.

A l'opposé de ce que l'on observe dans les autres cantons touchés par ce phénomène au cours des années '70', il n'y a pas d'inversion de tendance à Esch, Luxembourg-Ville et Vianden où l'effectif des "0-4 ans" diminue encore après 1981.

4. Deux secteurs sont distingués au sein du canton de Luxembourg. Notre groupe-cible évolue dans un sens opposé à Luxembourg-Ville et Luxembourg/Campagne.

1.4 Conclusions provisoires

L'examen du groupe "0-4 ans" fournit plusieurs éléments nécessaires pour définir le contexte dans lequel le problème de l'accueil des jeunes enfants se pose actuellement.

- Du seul point de vue de l'évolution démographique, la réduction globale de l'effectif de cette classe d'âge [-11% en 18 ans] plaiderait plutôt en faveur d'un tassement de la demande potentielle d'accueil.
- Les données présentées contredisent cependant une telle interprétation. Elles nous inclinent, en tout cas, à plus de prudence: surtout si l'on considère la situation paradoxale qu'elles ont révélée.

Bien que le canton d'Esch et Luxembourg-Ville hébergent 46% de la population âgée de 0 à 4 ans, il n'est pas évident que cette forte concentration de notre groupe y justifie -à elle seule- un renforcement de la structure d'accueil.

Ces deux secteurs ont, en effet, connu une régression constante de la fraction jeune de leur population au cours des dix-huit dernières années. (Cf. graphique 1.4).

D'autres cantons ont subi, en revanche, un rajeunissement constant au cours de la même période: Capellen, Mersch et Luxembourg-Campagne. (Cf. graphique 1.5).

La même tendance a aussi été observée, mais depuis 1981, dans les cantons d'Echternach, Grevenmacher et Remich.

Ces différentes tendances s'inscrivent, certes, dans un contexte plus général de vieillissement démographique¹ dont il faut tenir compte ici. Mais il faut aussi noter que ce facteur général ne concerne pas tous les cantons avec la même intensité et qu'en outre d'autres mécanismes sont susceptibles, localement, soit d'en aggraver, soit d'en équilibrer les effets: exode urbain, développement de communes "satellites" autour de Luxembourg, etc.

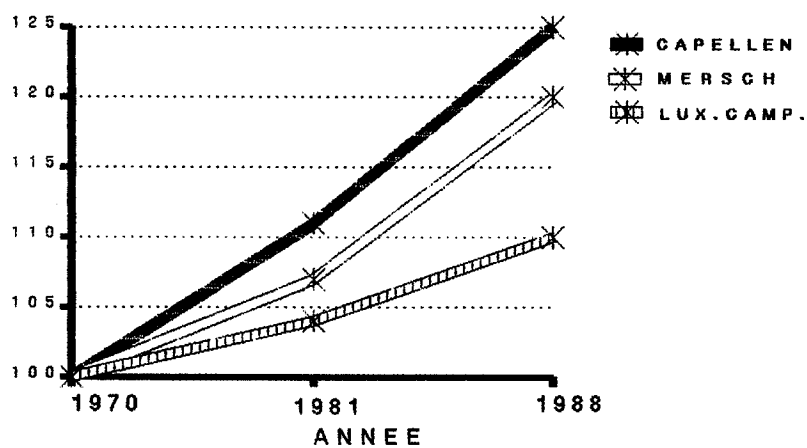
Pour l'instant, il nous suffit de noter qu'une planification de la structure d'accueil peut être orientée en fonction de tendances démographiques telles que celles que nous avons repérées et localisées.

5. L'importance de ce facteur sera discutée plus loin

EVOLUTION DE LA POPULATION AGEE DE 0 à 4 ANS

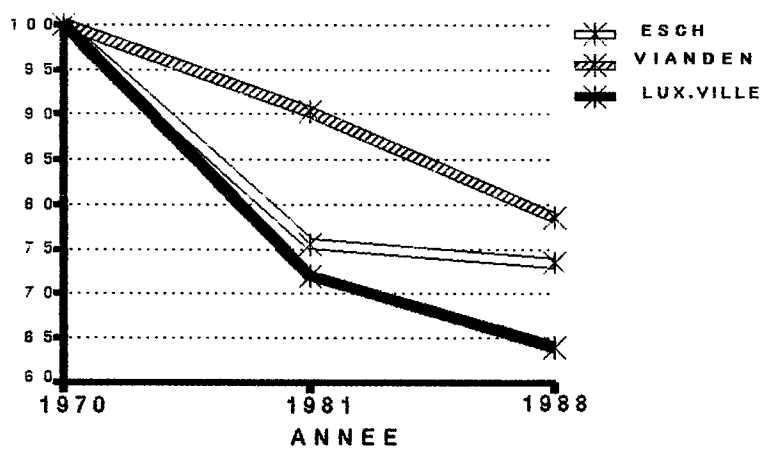
Synthèse

CANTONS en AUGMENTATION CONSTANTE
COMPARAISON : 1970 - 1981 - 1988



Graphique 1.4

CANTONS en REGRESSION CONSTANTE
COMPARAISON : 1970 - 1981 - 1988



Graphique 1.6

```

*****
*
*   Au niveau national, les jeunes de 0 à 4 ans
*   représentent 5.5% de la population [en 1988]
*
*   -> 5 cantons dépassent nettement
*       cette moyenne nationale :
*
*   + MERSCH:          6.8%   [A l'inverse, les deux cantons
*                               suivants se situent sous cette
*   + CAPELLEN:        6.2%   moyenne nationale:]
*
*   + DIEKIRCH:        6.2%   LUXEMBOURG-VILLE:      4.9%
*
*   + ECHTERNACH:      6.1%   ESCH:                  5.0%
*
*   + GREVENMACHER:    6.1%
*
*****

```

Chapitre 2

L'ÉVOLUTION DE CERTAINES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FEMININE

Les caractéristiques de la population âgée de "0-4 ans" ne peuvent, à elles seules, constituer une référence pour décrire les contours des besoins en matière de garde; pour ce faire, il y a lieu -en effet- de tenir compte **simultanément** de l'existence d'autres facteurs. Parmi ces derniers, le comportement des femmes doit être considéré comme **déterminant**.

Nous ne disposons pas des informations appropriées pour répondre à des questions aussi précises que celles-ci:

- Quelle est la proportion des jeunes mères parmi les femmes actives?
- Les femmes ont-elles tendance à quitter leur emploi après la naissance de leur premier enfant ou du second?
- Comment se répartissent, dans le pays, les mères qui concilient 'vie professionnelle' et 'éducation de jeunes enfants'?

Il est, en revanche, tout à fait envisageable d'examiner l'évolution du contexte **spécifique** dans lequel se situe notre second groupe-cible, c'est-à-dire les femmes âgées de 20 à 34 ans qui ont un jeune enfant à charge.

C'est dans cette perspective que nous allons présenter les trois volets d'information suivants:

1. Les femmes de 20 à 34 ans et l'évolution de la population

Le groupe-cible qui nous intéresse ici ne peut être décrit en dehors de toute référence aux grandes modifications démographiques qui se sont déroulées, dans le pays, au cours des dernières décennies.

Nous commencerons donc par retracer l'évolution récente de l'ensemble de la population du pays, celle de la population féminine ensuite et -au sein de cette dernière- celle de notre groupe-cible [20-34 ans].

2. Les femmes et l'emploi

Au cours des vingt dernières années, la position des femmes s'est profondément modifiée par rapport au marché de l'emploi. Dans quelle proportion? C'est ce que nous tenterons d'indiquer en prenant certains repères au niveau des classes d'âge et des cantons.

3. Le comportement des femmes en matière de fécondité

L'implication de plus en plus forte des femmes sur le plan professionnel a-t-elle eu des répercussions sur le taux de fécondité? Notre approche n'est pas conçue pour répondre correctement à une telle question. En particulier, nous ne sommes pas en mesure de vérifier s'il existe une relation de causalité entre ces deux phénomènes.

Par contre, nous pouvons enregistrer les faits, observer des tendances et concomitances sans qu'il soit, pour autant, possible de préciser la direction d'une dépendance entre d'une part, le taux d'activité des femmes et, d'autre part, le taux de fécondité.

2.1 Les femmes de 20 à 34 ans et l'évolution de la population générale

2.1.1. Évolution de la population au niveau national et territorial

A l'échelon national, la population totale du pays a connu un taux d'accroissement de 12.5% au cours des vingt dernières années [entre 1970 et 1989, l'augmentation s'élève à 42.609 unités].

Cette croissance démographique ne reflète pas -comme on pourrait le supposer au premier abord- un rajeunissement de la pyramide des âges: grâce aux naissances (ainsi que nous l'avons vu, au paragraphe précédent, l'effectif des enfants âgés de 0 à 4 ans diminue sensiblement de 1970 à 1981 et se maintient ensuite).

Au Luxembourg, comme dans beaucoup d'autres pays européens, on observe un vieillissement progressif de la population qui résulte:

- a) d'une sur-représentation des effectifs dans les classes âgées de 65 ans et plus (le taux de mortalité diminue)
- b) d'une sous-représentation des jeunes âgés de moins de 15 ou 20 ans (le taux de natalité diminue).

D'autres mécanismes viennent ensuite compliquer la structure démographique propre à notre pays.

Ces mécanismes ont été très bien décrits par d'autres auteurs.⁶ Nous pouvons résumer le point de vue de ces auteurs comme suit:

- 1. la population de nationalité luxembourgeoise suit un développement naturel (naissances, décès) tel qu'elle stagne ou même régresse;
- 2. mais, la population résidente augmente au total: en raison de l'excédent migratoire, c'est-à-dire grâce à l'effectif des résidents étrangers.

6. Voir à ce sujet: C.RUPPERT et R.KIEFFER: Quelques réflexions sur le défi démographique et la sécurité sociale au Luxembourg, 1987. [Etude réalisée à la demande de la Fédération des Industriels Luxembourgeois].

Prenons, à cet égard, quelques points de repère:

- de 1970 à 1986, la population de nationalité étrangère s'est élevée de 62.504 unités à 100.000, soit un taux d'accroissement égal à 60%;
- pendant la même période, la population luxembourgeoise a diminué de 1.7%.

Cette structure démographique, particulière au Luxembourg, a de nombreux effets préoccupants dont ceux perceptibles au niveau du renouvellement des générations que nous traiterons plus loin.

A l'échelon cantonal, les mouvements de population observés au cours des 20 dernières années sont suffisamment importants pour que l'on puisse conclure à une transformation fondamentale de certaines régions du pays.

Tableau 1.3

Le tableau ci-contre nous permet de suivre -en détail- l'évolution de la population, dans chaque canton, depuis 1970,

[dans ce tableau, la population recensée en 1970, constitue la base de référence - égale à 100% - pour cette comparaison avec 1981 et 1989.]

Population totale: Evolution 1970* - 1981* - 1989**, par canton - [1970 = 100%]			
CANTONS	Population 1970	Population 1981	Population 1989
CAPELLEN	100	127.0	144.4
ESCH	100	99.7	101.7
LUXEMBOURG	100	112.4	116.8
MERSCH	100	119.7	135.7
CLERVAUX	100	99.7	104.5
DIEKIRCH	100	111.1	112.1
REDANGE	100	99.6	104.7
VIANDEN	100	99.4	103.4
WILTZ	100	88.8	93.5
ECHTERNACH	100	107.2	118.6
GREVENMACHER	100	107.4	116.4
REMICH	100	111.0	118.5
PAYS	100 [339 841]	107.3 [364 602]	112.5 [382 450]
LUX.-VILLE	100	103.6	102.5
LUX.-CAMPAGNE	100	138.5	159.7

* STATEC - Recensement ** RGPP

Le graphique 1.6 présente une vue plus synthétique de cette évolution, qui est résumée en fonction de 5 modes typiques:

1. Augmentation très importante de la population: plus de 35%

Trois cantons se distinguent des autres par une croissance de leur population supérieure à 35% au cours des 20 dernières années:

- LUX.-CAMPAGNE :	+ 60%
- CAPELLEN :	+ 44%
- MERSCH :	+ 35.7%

2. Augmentation supérieure à la moyenne nationale: plus de 16%

Il s'agit des cantons d'ECHTERNACH, REMICH et GREVENMACHER.

3. Augmentation comparable à la moyenne nationale: plus de 12.5%

Le canton de DIEKIRCH suit exactement l'évolution observée au niveau national depuis 1970.

4. Stagnation, depuis 1970

Ce quatrième type concerne 5 cantons: ESCH, LUXEMBOURG-VILLE, CLERVAUX, REDANGE et VIANDEN où le niveau de la population est resté pratiquement inchangé depuis 1970.

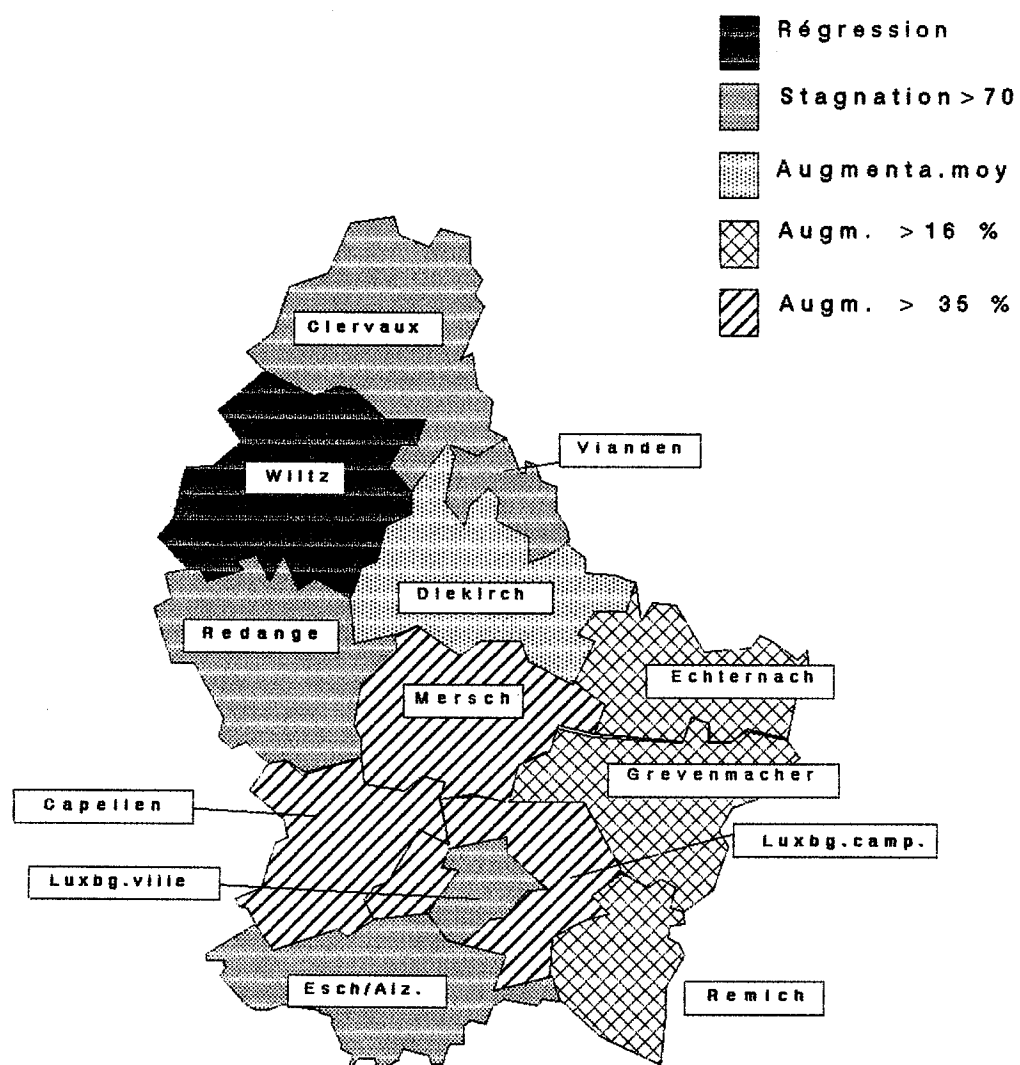
5. Régression

Seul le canton de WILTZ présente un bilan "population" qui est déficitaire au terme de la période de référence.

Les cantons qui se présentent ici comme les plus dynamiques sont ceux-là même que nous avons déjà repérés lors de l'examen de la population âgée de "0 à 4 ans".

POPULATION TOTALE: EVOLUTION par CANTON

1970 - 1981 - 1989



Graphique 1.6

2.1.2. *Evolution de la population féminine totale, par classes d'âge*

Le tableau suivant résume bien la singularité démographique que nous avons signalée au paragraphe précédent: depuis 1970, on assiste à un renforcement très net de deux classes d'âge: 20-24 ans et 25-34 ans et, simultanément, à une régression sensible des générations plus jeunes.⁷

Tableau 1.4

Evolution de la population féminine totale par classes d'âge [1970 = 100%]			
AGE	1970*	1981*	1989**
15 - 19 ans	100	114.9	93.4
20 - 24 ans	100	130.1	125.0
25 - 34 ans	100	128.2	144.3
35 - 44 ans	100	98.3	119.8
45 - 54 ans	100	114.7	110.5
55 - 64 ans	100	91.2	104.6
0 - 14 ans	100	89.6	84.9
65 ans et +	100	120.4	126.8
Tous âges	100	107.8	111.0
	[173 291]	[186 733]	[192 270]

* Source = STATEC ** Source = RGPP

L'effet des taux élevés de natalité connus après guerre jusqu'en 1966 [baby-boom] est bien observable au niveau de l'évolution de l'effectif de ces tranches d'âge en 1981 et en 1989 (en 1989, on perçoit déjà une légère régression des 20-24 ans).

Alors même que l'effectif des femmes de 20 à 34 ans ne cesse de croître tout au long de ces 20 dernières années, celui des jeunes générations ne cesse de décroître.

7. On notera, en outre, le comportement diamétralement opposé des deux tranches d'âge extrêmes: alors que les femmes âgées ne cessent d'augmenter, les jeunes de 0 à 14 ans voient leur effectif diminuer (pour les 15-19 ans, cette tendance est déjà observable en 1989).

Ce renversement de tendance en matière de fécondité est général en Europe occidentale. Et il est tout à fait clair, ici, que ce phénomène ne coïncide pas avec l'arrivée de "classes creuses"⁸ atteignant l'âge de procréation; bien au contraire, puisqu'il s'agit de classes d'âge dont l'importance numérique a été **inégalée** dans l'histoire démographique du pays [les enfants du baby-boom].

Nous verrons, plus loin, que l'explication de ce phénomène réside ailleurs, sans doute dans la présence croissante des femmes sur le marché de l'emploi.

2.1.3. L'évolution de l'effectif des femmes âgées de 20 à 34 ans, par canton: 1970 - 1981 -1989*

* Source: R.G.P.P.

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu que les problèmes d'accueil des jeunes enfants concernaient -en priorité- les mères âgées de 20 à 34 ans [notre second groupe-cible].

Comme nous savons, par ailleurs, que l'évolution démographique varie -en intensité- d'une région à l'autre, il peut être utile de repérer les cantons les plus touchés par la croissance de l'effectif de ce groupe-cible.

Le tableau 1.5 propose une approche indirecte de ce problème.

Nous pouvons y repérer les cantons où l'on enregistre une accélération de la croissance du groupe des "femmes âgées de 20 à 34 ans".⁹

8. C'est-à-dire les générations nées durant la guerre.

9. L'information précise quant aux mères âgées de 20 à 34 ans n'est -en effet- pas disponible.

Tableau 1.5

Evolution, par canton, de l'effectif des femmes âgées de 20 à 34 ans: comparaison 1970 (=100%) - 1981 - 1989*			
CANTONS	1970	1981	1989
CAPELLEN	100	158.7	184.3***
ESCH	100	110.6	119.1
LUXEMBOURG	100	136.1	142.0
MERSCH	100	159.1	188.3***
CLERVAUX	100	131.0	156.0
DIEKIRCH	100	138.9	152.5
REDANGE	100	136.2	154.5
VIANDEN	100	106.7	152.0
WILTZ	100	110.6	125.3
ECHTERNACH	100	135.7	168.2**
GREVENMACHER	100	135.3	153.0
REMICH	100	141.4	165.7**
ENSEMBLE DU PAYS	100 [33 301]	128.8 [42 906]	141.1 [46 978]
LUX.-VILLE	100	127.1	126.1
LUX.-CAMPAGNE	100	164.7	192.4****

* Source = RGPP

De ce point de vue, les cantons de Luxembourg-Campagne¹⁰, MERSCH et CAPELLEN émergent nettement de l'ensemble: l'effectif des femmes âgées de 20 à 34 ans y a pratiquement été multiplié par deux au cours des vingt dernières années.

Deux autres cantons se signalent encore par un score nettement plus élevé que la moyenne nationale, à savoir: ECHTERNACH et REMICH.

Au total, nous avons donc repéré cinq cantons dans lesquels la demande "potentielle" d'accueil pour les jeunes enfants peut se manifester avec

10. Bien que le canton de Luxembourg se comporte comme l'ensemble du pays selon l'approche présentée dans ce tableau, il est à nouveau clair qu'il faut établir une distinction entre:

- Luxembourg-Ville, où l'effectif du groupe considéré augmente **moins** que dans l'ensemble du pays
- et Luxembourg-Campagne, où ce groupe a connu la plus forte progression dans le pays.

plus d'acuité qu'ailleurs. Il s'agit, bien sûr, d'une estimation indirecte de l'intensité de cette demande, qui doit être encore confirmée par la présence d'autres éléments. Et le facteur "Emploi" que nous allons examiner au point suivant, peut évidemment intervenir de façon déterminante au niveau de la régulation de cette demande en matière de garde d'enfants.

2.2 Les femmes actives dans chaque classe d'âge

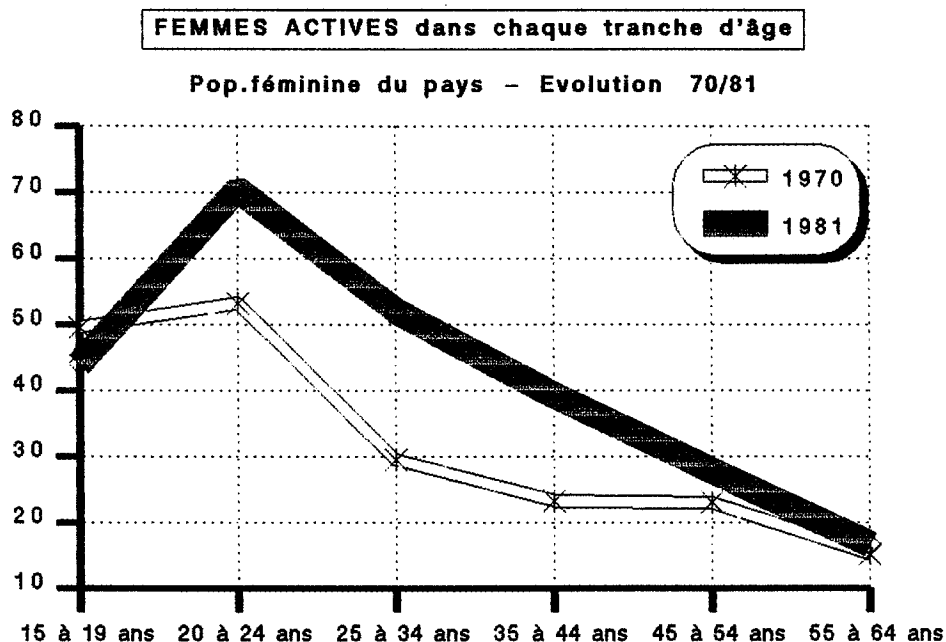
Pour que la "demande" en matière de garde augmente, il ne suffit pas de constater que l'effectif des femmes "potentiellement" concernées s'élève lui aussi (cf. paragraphe précédent).

Toutes les mères de jeunes enfants sont, certes, confrontées au problème de la garde; mais, ce sont les mères exerçant un emploi qui vont le plus influencer le volume de la demande de **garde extérieure**.

C'est dans cette perspective que nous allons examiner l'évolution de l'emploi dans la population féminine du pays.

2.2.1. *Proportion de femmes actives, dans la population féminine (15 à 64 ans)*

Le graphique 1.7 résume les tendances observées en matière d'emploi féminin.



Graphique 1.7

Parmi l'ensemble des femmes âgées de 15 à 64 ans, la proportion de femmes actives est passée de 19.5% -en 1970- à 27.4% en 1981¹¹.

Cette évolution n'affecte pas uniformément toutes les classes d'âge: elle est surtout sensible pour les classes d'âges comprises entre 20 et 44 ans (+ 17%/ + 23%/ + 16%).

La diminution de l'activité féminine avec l'âge est aussi perceptible. Il s'agit là d'un phénomène connu dont l'allure générale n'a guère varié entre 1970 et 1981¹².

11. Nous ne disposons pas d'information précise concernant une date plus récente. Selon nos estimations, les femmes actives représenteraient 36% de la population âgée de 15 à 64 ans, en 1985 [Source: Panel socio-économique 'Liewen zu Letzebuerg' - CEPS/INSTEAD].

12. Si ce n'est le décalage des proportions observées à ces deux dates et le fait que le fléchissement est plus régulier en 1981: c'est ainsi que la proportion de femmes actives entre 35 et 44 ans est encore de 39.4% en 1981 contre 23.3% -seulement- en 1970.

2.2.2. *Évolution de l'effectif des femmes actives, par canton*

C'est dans les classes d'âge comprises entre 20 et 34 ans que la proportion de femmes actives a le plus augmenté durant la période 1970-1981.

Comme l'importance numérique de ces classes s'est aussi accrue simultanément, on peut supposer que l'augmentation absolue des effectifs de femmes actives concerne -en priorité- les femmes âgées de 20 à 34 ans.

A partir de l'information représentée dans le tableau 1.6, nous pouvons nous forger une idée plus exacte quant à l'intensité du développement de l'emploi féminin: en 10 ans, l'effectif des femmes actives a progressé de 50%, à l'échelon du pays.

Tableau 1.6

Evolution de l'effectif des femmes actives par canton: 1970-1981	
Ensemble du pays	1981 +49.9%

12 cantons:	
CAPELLEN	+94.5%
ESCH	+46.9%
LUXEMBOURG	+52.4%
MERSCH	+70.8%
CLERVAUX	+36.3%
DIEKIRCH	+49.0%
REDANGE	+40.2%
VIANDEN	+43.3%
WILTZ	+ 7.7%
ECHTERNACH	+32.8%
GREVENMACHER	+37.7%
REMICH	+53.5%
LUX.-VILLE	+37.5%
LUX.-CAMPAGNE	123.8%

[1970 = 100%] - Source : STATEC

On pourrait considérer qu'une telle évolution constitue déjà un phénomène remarquable. Mais il y a plus.

L'examen de la répartition spatiale de ce phénomène permet de repérer certains cantons où la progression de l'emploi féminin a suivi une accélération tout à fait étonnante au cours de la période 1970-1981.

Cette progression s'élève, en effet, à:

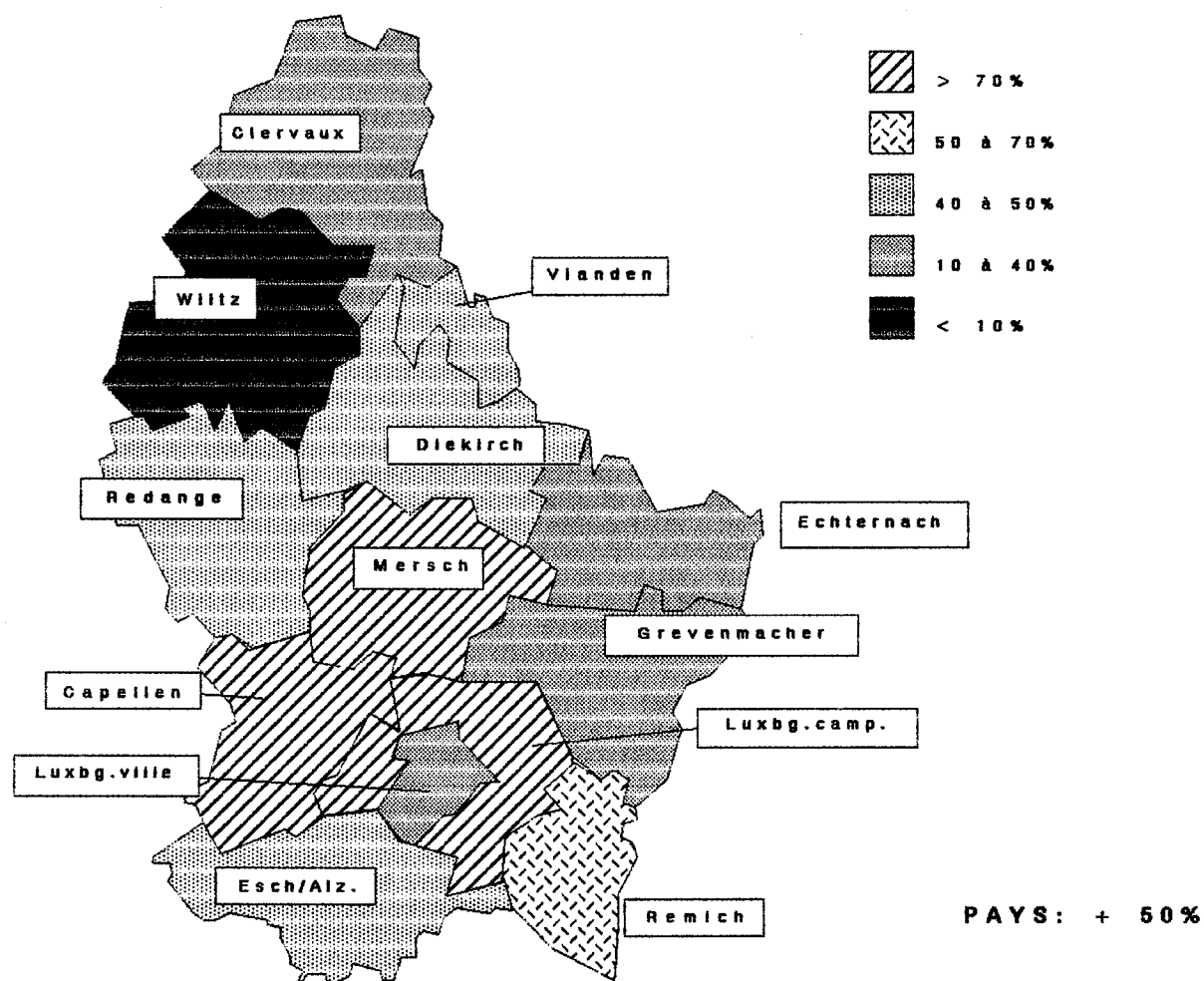
- 124%, pour Luxembourg-Campagne
- 94.5%, pour le canton de Capellen
- et 70.8% dans le canton de Mersch.

A l'inverse, le canton de Wiltz connaît une nette stagnation.

Pour le canton d'Esch et Luxembourg-Ville, on observe une augmentation de l'effectif des femmes actives, mais dans une proportion plus faible que celle mesurée pour l'ensemble du pays.

EFFECTIF des FEMMES ACTIVES, par CANTON

Evolution 1970 - 1981 [1970 = 100%]



Graphique 1.8

Chapitre 3

L'EMPLOI, LES FEMMES ET LE PROBLEME DE LA FÉCONDITE

Qu'est-ce qu'un taux de natalité? Qu'est-ce qu'un taux de fécondité?

Ce dernier examen va nous conduire à évoquer divers facteurs dont l'évolution simultanée n'est pas sans intérêt pour définir les modalités actuelles en matière d'accueil des jeunes enfants.

- Nous reviendrons, tout d'abord, sur un aspect dont il a déjà été question lorsque nous avons abordé l'évolution de certaines classes d'âge comme les enfants de 0 à 4 ans et les femmes de 20 à 34 ans: la natalité.

- L'histoire récente de la natalité suggère l'existence d'une modification progressive du comportement des femmes. Nous rechercherons donc les preuves d'une telle modification.

- Si l'implication de plus en plus forte des femmes sur le marché de l'emploi constitue une tendance irréversible, il convient d'en tirer -dès à présent- les conséquences; c'est à cette fin que nous nous intéresserons aux questions suivantes:

- Comment se présentent les relations entre le nombre de naissances et le taux d'activité féminine?

- Comment peut-on éclairer le choix actuel des jeunes ménages d'avoir moins d'enfants?

- Quelles seraient les mesures susceptibles d'endiguer le phénomène de dénatalité si celui-ci résulte d'un choix exclusif pour les femmes: ou garder son emploi, ou élever ses enfants?

3.1 Natalité, Fécondité : les données de base

Le tableau 1.7 résume bien le paradoxe de l'évolution démographique du pays au cours des dernières décennies¹³.

Tableau 1.7

Natalité et fécondité (population totale)				
ANNEE	Poids relatif des naissances d'enfants de nationalité étrangère	Taux de natalité	Taux de fécondité générale (‰)	Groupe des femmes âgées de 15>44 ans
1965	-	123.1	121.5	98.8
1970	-	100.0	100.0	100.0
1975	-	85.4	82.4	109.5
1980	37.4	87.7	82.3	114.9
1981	38.5	93.1	86.0	116.3
1982	38.8	90.8	83.0	117.5
1983	36.5	87.7	80.4	118.1
1984	35.2	88.5	80.2	118.5
1985	34.8	86.1	78.2	119.1
1986	33.2	90.0	81.6	119.7
1987	29.9	87.7	79.4	120.7
1988	30.4	95.4	-	-

Source: Statec (1970 = 100)

Dans les conditions actuelles de mortalité, on estime qu'une moyenne de 2.1 enfants par femme est nécessaire pour le remplacement des générations. Au Luxembourg, ce n'est plus le cas depuis 1968. En fait, le processus de dénatalité avait débuté deux années plus tôt, en 1966¹⁴, pour atteindre son creux le plus profond en 1976 (1.2 enfants/femme). Depuis, et même si nous assistons à un léger redressement (1.4 enfants/femme, en 1987), l'écart avec le taux de remplacement de générations demeure important.

13. Nous avons déjà évoqué ce problème au début de cette troisième partie. L'ensemble des tendances a été commenté par M. G.ALS. Voir -entre autres- : Bulletin du Statec n°5, 1989, vol. XXXV et M. J.LANGERS: Bulletin du Statec n°5, 1988, vol. XXXIV.

14. En 1965, on enregistrait encore 2.4 enfants par femme.

3.1.1. Vers un vieillissement inéluctable?

Dans les conditions actuelles, caractérisées par une natalité en baisse et un taux de mortalité lui-même en diminution, on se dirige vers un vieillissement accéléré de la population. Et si, au total, le bilan "population" n'est pas déficitaire, ce n'est attribuable qu'au seul facteur "immigration", ainsi que nous l'avons mentionné au début de cette première partie.

Taleau 1.8

Taux de natalité ¹⁵ : comparaison population "luxembourgeoise" et population "étrangère"									
ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Taux de natalité [LUX.]	9.7	10.0	9.8	9.9	10.1	9.9	10.7	10.9	11.7
Taux de natalité [ETR.]	16.4	17.8	17.4	15.8	15.2	14.6	14.3	13.1	14.1

Un scénario "catastrophe" pourrait même être imaginé dans la perspective d'un départ brutal des familles "étrangères". Ce sont, en effet, ces familles qui ont contribué à freiner la chute de la natalité (jusqu'en 1987, les naissances "étrangères" représentaient entre 33 et 38% de l'ensemble des naissances).

Il ne faudra sans doute pas attendre une telle échéance pour que le phénomène de la natalité prenne à nouveau une allure inquiétante.

Depuis 1981, (cf. tableau 1.8), on enregistre -en effet- une régression sensible du **taux de natalité** dans la population étrangère (ce taux est passé de 17.8 à 13.1 en 1987).

Et si, au total, ce taux se maintient à un niveau équivalent entre 1981 et 1988, cela est dû à une légère progression de la natalité dans la population luxembourgeoise au cours de la même période. Ceci pourrait constituer la seule note optimiste du bilan qui vient d'être dressé.

15. définition du taux de natalité: le taux de natalité exprime le rapport entre le nombre des naissances et celui des habitants du pays pendant une période déterminée. Dans ce tableau, les taux de natalité sont à interpréter comme suit: en 1980, on enregistrait 9.7 naissances pour 1000 personnes de nationalité luxembourgeoise.

Les femmes âgées de 15 à 44 ans

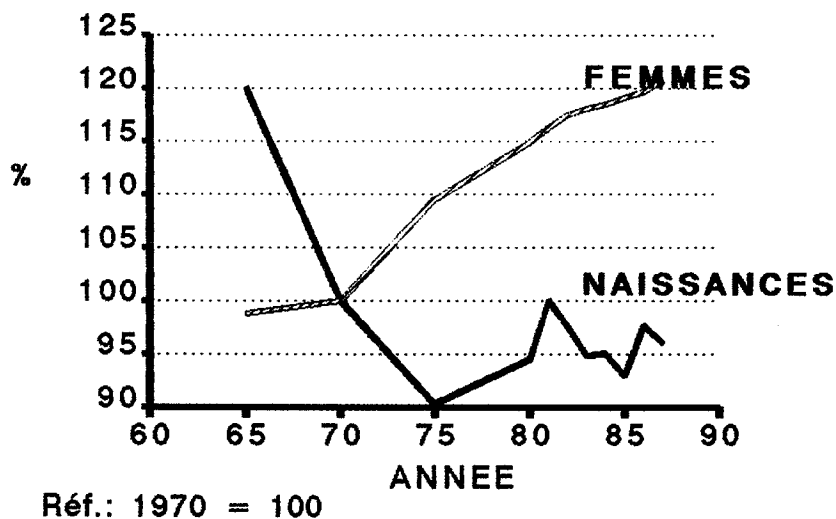
Le nombre de naissances et l'effectif des femmes [15-44 ans] varient en sens inverse.

Le graphique 1.9 illustre cette relation. On y voit que les naissances tendent à diminuer alors même que l'effectif des femmes âgées de 15 à 44 ans ne cesse d'augmenter pendant la période 1965-1987.

L'effondrement de la natalité est tout à fait évident de 1965 jusque 1975. Et ce phénomène ne peut être expliqué autrement que par un revirement du comportement des femmes: en effet, le taux de natalité commence à chuter au moment même où l'effectif des femmes en âge de procréer entame une progression jamais observée jusqu'à présent.

NAISSANCES & FEMMES [15 - 44 ans]

Evolution des Effectifs: 1965 - 1987



Graphique 1.9

Mais que représente au juste ce phénomène de dénatalité?

Pour illustrer à quoi correspond concrètement la chute que les indices de fécondité et de natalité enregistrent depuis 1970, il n'est peut-être pas inutile de présenter le scénario suivant:

- (1) imaginons que le taux de fécondité se soit maintenu au niveau atteint en 1965 et ce, tout au long de la période 1970-1987;
- (2) compte tenu de la croissance de la classe des femmes âgées de 15 à 44 ans au cours de cette même période, calculons l'effectif des naissances auquel aurait dû donner lieu le taux de fécondité de 1965;

le résultat ainsi obtenu correspond à ce que nous pourrions appeler "le total des naissances prédites";

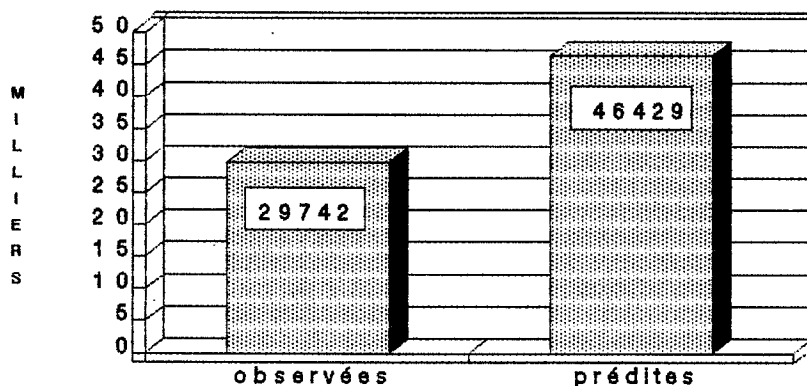
- (3) la différence [TOTAL des naissances **prédites** MOINS TOTAL des naissances observées] permet d'estimer, grosso modo, l'ampleur du déficit des naissances attribuable à la réduction du taux de fécondité.

Le résultat d'un tel scénario est impressionnant:

- le déficit estimé des naissances s'élève à 16700 unités, pour la période 1980-1987 (cf. graphique 1.10);
- il atteindrait même le double [32540 unités] pour l'ensemble de la période 1970-1987.

NAISSANCES : OBSERVEES & PREDITES

PERIODE 1980 - 1987



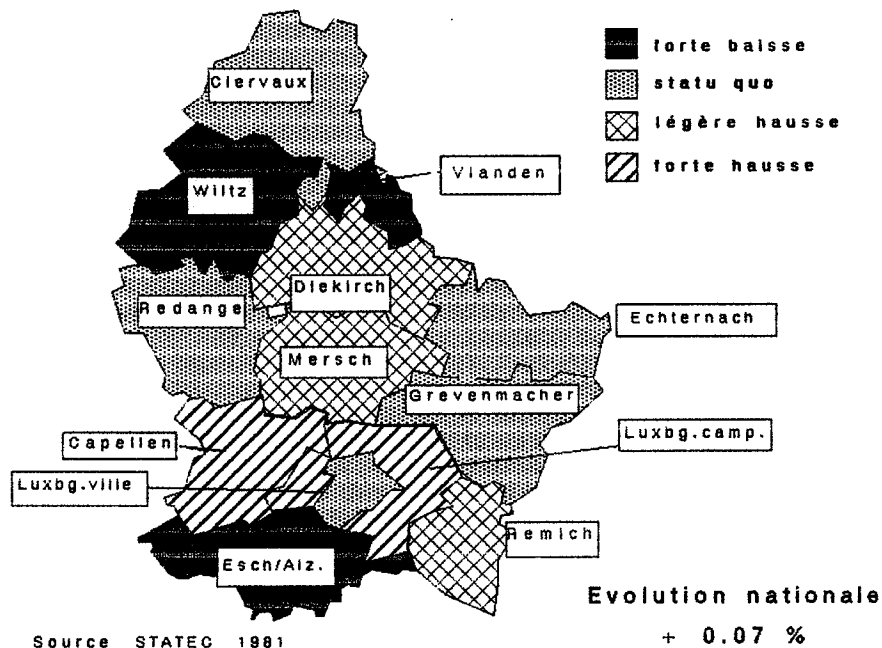
Graphique 1.10

NAISSANCES base = taux de fécondité 1965

3.1.2. *Évolution des naissances par canton*

La carte ci-dessous traduit l'évolution de la natalité à l'échelle cantonale.

EVOLUTION des NAISSANCES par CANTON COMPARAISON: 1970 - 1981



Graphique 3.11

Forte hausse: CAP, LUX CAMP. - légère hausse: REMICH, DIEKIRCH, MERSCH - statu quo: L-VILLE, CLERVAUX, REDANGE, ECHTERNACH, GREVENMACHER - forte baisse: VIANDEN, WILTZ, ESCH).

On y retrouve, bien sûr, les grandes tendances que nous avons déjà relevées au niveau national; mais, l'examen de l'évolution des

naissances fournit -au niveau territorial- une représentation plus concrète et va nous permettre d'aller plus loin dans nos réflexions.

Notons, tout d'abord, que l'effectif des naissances enregistré en 1981 rejoint exactement celui de l'année 1970 [+0.07% pour l'ensemble du pays].

Le total des naissances a diminué depuis 1965 pour atteindre un creux maximum dix ans plus tard. A partir de 1976, le nombre des naissances augmente à nouveau; cette tendance ne corrige cependant pas l'allure générale du phénomène; elle correspond surtout à l'élargissement du groupe des femmes âgées de 15 à 44 ans (le taux de fécondité ne cesse en effet de diminuer, depuis 1965, avec un temps d'arrêt -en 1981- qui est à nouveau suivi d'une reprise à la baisse).

L'évolution des naissances affecte les cantons de façon sélective.

- Trois cantons enregistrent un total de naissances plus faible en 1981 [comparativement à la situation observée en 1970].

Les plus touchés par la dénatalité sont les cantons de:

- VIANDEN (-41.5% = -17 naissances)
- WILTZ (-20.6% = -26 naissances)
- ESCH (-17.2% = -250 naissances).

La situation d'ESCH est la plus marquée dans la mesure où l'écart mesuré se traduit par un total très important en chiffres absolus.

- La situation demeure pratiquement inchangée au cours de la période 1970-1981 dans les cantons suivants: LUXEMBOURG-VILLE, CLERVAUX, REDANGE, ECHTERNACH et GREVENMACHER.
- Par contre, on relève une augmentation sensible du volume des naissances dans cinq cantons: CAPELLEN, LUXEMBOURG-CAMPAGNE, REMICH, DIEKIRCH et MERSCH.

Cette tendance est toutefois nettement plus marquée dans les deux premiers cas cités:

- CAPELLEN [+37.1% = + 99 naissances]
- LUXEMBOURG-CAMPAGNE [+29.3% = + 106 naissances].

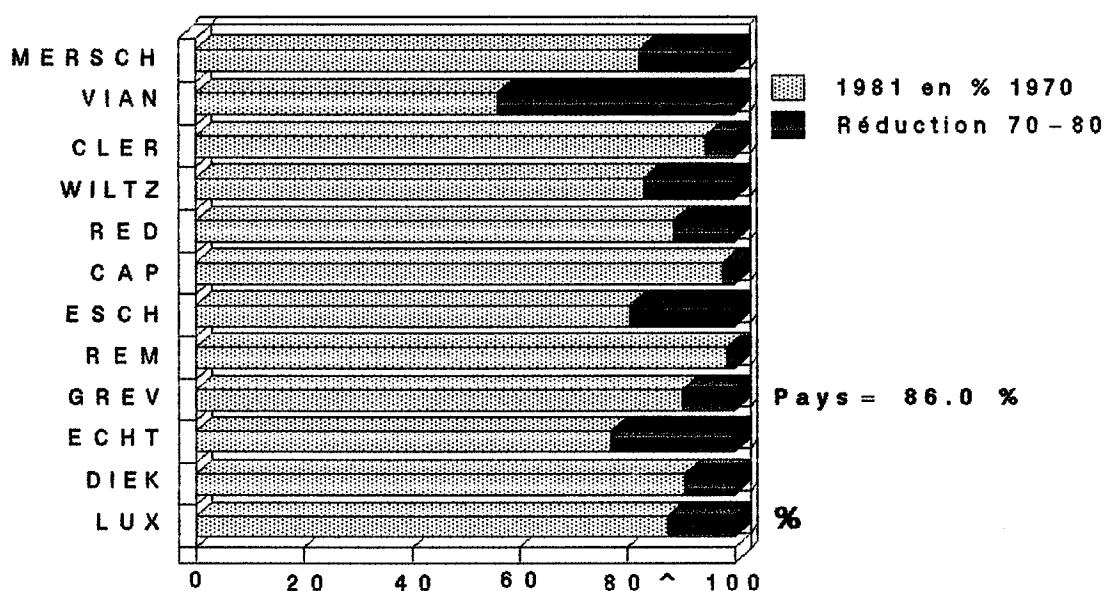
Remarque

Pour apprécier ces statistiques à leur valeur exacte, il convient d'ajouter ici une dernière remarque.

- A l'échelon du pays, le taux de fécondité a chuté de 14% entre 1970 et 1981. Si les naissances semblent équivalentes -en volume- à ces deux dates, cela tient au fait que l'on a assisté à une croissance substantielle du groupe des femmes âgées de 15 à 44 ans (+15.9%).
- Mais au niveau local, l'augmentation ou la diminution du nombre des naissances recouvre des combinaisons d'éléments souvent différentes d'un canton à l'autre.
- . C'est ainsi que, dans le canton de CAPELLEN, l'augmentation très marquée des naissances résulte à la fois du maintien du taux de fécondité '1981' à son niveau de 1970 et à une croissance du groupe des femmes âgées de 15 à 44 ans égale à 40% [ce qui donne une élévation de la proportion des naissances quasi équivalente à celle du groupe des femmes de référence].
- . A LUXEMBOURG-CAMPAGNE, la chute du taux de fécondité (-18.5%) a été compensée -en revanche- par une croissance encore plus élevée du groupe des femmes âgées de 15 à 44 ans (+58.7%).
- . Là où l'on enregistre les plus fortes baisses en naissances -dans le canton d'ESCH, par exemple,- on note à la fois une chute importante du taux de fécondité (-19.3%) et une évolution de l'effectif des femmes "15-44 ans" nettement inférieure à la moyenne nationale (+2.6% contre 15.9%).

TAUX DE FECONDITE GENERAL: 1970 - 1981

Evolution par canton [1970 = 100%]



Graphique 1.12

3.2 L'évolution du comportement des femmes

Le phénomène de dénatalité constitue un fait. Nous l'avons décrit et commenté.

- Mais comment faut-il l'interpréter?
- Et quelle est la nature de ses relations avec le problème de l'accueil des jeunes enfants qui nous intéresse ici?

Ce sont là les deux questions que nous allons traiter dans la dernière partie de ce document.

3.2.1. La dénatalité: un phénomène général

La dénatalité n'est pas un phénomène propre au Luxembourg; elle touche, en effet, la plupart des pays "riches". Le tableau 1.9 rend compte de cette situation pour une série de pays. On peut y repérer la période à laquelle chaque pays a franchi le seuil "limite" de 2.1 enfants/femme, c'est-à-dire le seuil sous lequel le remplacement des générations n'est plus assuré dans les conditions de mortalité actuelle.

On y remarquera que l'effondrement de la natalité a été anticipée chez nous puisque le Luxembourg fut -dès 1968- le premier pays à descendre sous le seuil de référence.

Tableau 1.9

PAYS	Seuil de moins 2.1 enfants /femme franchi en
Luxembourg	1968
RFA	1970
Belgique	1972
Angleterre	1973
Pays-Bas	1973
France	1974
Italie	1976
CEE (12)	1970-1975
USA	1970-1975
Japon	1970

3.2.2. Pour corriger la dénatalité

La dénatalité est un phénomène qui se traduit par une diminution de la natalité, c'est-à-dire par une diminution du nombre d'enfants par femme.

3.2.2. Pour comprendre la dénatalité

Selon ce que nous venons de voir, le Luxembourg ne constitue nullement un cas exceptionnel.

Pour comprendre la dénatalité, il n'y a donc pas lieu de rechercher des facteurs spécifiques au seul Luxembourg. Les tendances que nous observons chez nous, s'inscrivent dans un mouvement plus vaste qui touche la plupart des pays dits "riches".

On peut sans doute invoquer ici la "crise du mariage et de la famille".

C'est le point de vue défendu par M. G. ALS¹⁶. Ce dernier inspecte judicieusement l'évolution des différents indicateurs disponibles pour illustrer les dimensions de ce phénomène:

- recul de la nuptialité
- hausse des divorces et des séparations
- modification de la structure des familles.

Comme les théories démographiques ne fournissent ici que des explications insuffisantes, M. ALS se tourne vers d'autres facteurs explicatifs qui seraient:

- la société de consommation
- et l'émancipation de la femme.

Une analyse correcte du rôle joué par ces deux facteurs nous entraînerait trop loin. Rappelons simplement que nous avons déjà souligné l'importance de certaines stratégies adoptées par les personnes en vue de préserver leur niveau de vie¹⁷:

- + se marier tard
- + conserver, dans le couple, chacun son emploi
- + ne pas avoir d'enfant, ou alors un seul.

L'avantage d'une telle solution tombe sous le sens commun si l'on se place du point de vue de la sécurité et de la hauteur des revenus¹⁸. Il

16. Cf. Statec, Bulletin n°5, 1989, vol. xxxv.

17. Cf. *Niveau de vie et mode de vie de certains ménages au Grand-Duché de Luxembourg. Eléments pour l'étude d'un revenu social minimum*. Etude effectuée sous contrat pour le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. P.Dickes, P.Hausman et G.Schaber. (GEPP, 1980).

18. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, ici, que le Luxembourg occupe le 4e rang mondial au niveau du PIB/personne.

est tout aussi clair que certains couples souhaitent contourner le risque d'une dégradation de leur pouvoir d'achat qu'occasionnerait une descendance nombreuse¹⁹. Ceci étant dit, il s'agit là d'une solution ou stratégie parmi d'autres, choisie par certaines personnes à un moment et dans un contexte donnés. Il se fait que, dans les conditions socio-économiques actuelles, cette stratégie offre effectivement la meilleure garantie sous le rapport du confort "matériel"; à une époque qui n'est pas si éloignée, le fait d'avoir une descendance nombreuse pouvait constituer l'une des bases de la vie économique de la famille; mais, à cette époque-là, cette solution n'était pas non plus adoptée par toute la population.

On pourrait donc concevoir que la dénatalité intervient comme le résultat soit d'une série d'ajustements des individus aux conditions de leur environnement, soit d'une volonté des individus visant à modifier cet environnement.

Quoi qu'on en pense, il ne s'agit pas d'un changement brusque des comportements ou des "valeurs". Si l'on compare l'époque actuelle avec une période plus ancienne, marquée par une forte tendance nataliste, on notera que beaucoup de choses ont changé et peuvent ainsi avoir modifié progressivement le rôle de la famille par exemple:

- * le déplacement du lieu de production hors de la famille (ce qui va déterminer d'autres contraintes: et pour les hommes et pour les femmes; mais, pour ces dernières, les contraintes de ce déplacement et ses conséquences sont tout à fait visibles en matière de "gestion familiale");
- * les modifications des rapports entre les femmes et les hommes, inévitables dès lors que les femmes bénéficient d'un niveau de formation plus élevé et participent plus intensément à l'activité **salariale**; dans ce contexte, la diffusion de la contraception intervient aussi comme un facteur susceptible d'assurer aux femmes la **maîtrise de leurs projets**.²⁰

D'autres éléments ont aussi contribué à l'effondrement de la natalité. Mais les deux perspectives mentionnées montrent bien que:

19. Nous avons analysé ce point de vue dans une étude précédente; cf. PSELL n°3, *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg. Année 1985*. P.Hausman - CEPS/INSTEAD, 1987.

20. On aurait sans doute tort de réduire, au seul domaine économique, l'impact d'une telle prise de conscience. Cette volonté de modifier l'environnement peut aussi bien s'exprimer dans des projets "nouveaux" (politiques, culturels,...).

- + d'une part, si l'évolution de la natalité suit bien l'évolution de la société, certains choix (économiques, par exemple) et certaines **politiques** (en matière de formation, par exemple) n'y sont pas étrangers;
- + d'autre part, si la dénatalité constitue bien le prix ou la contrepartie de ces politiques, il est tout aussi clair que les incitations **traditionnelles** de la politique familiale sont désormais **incapables** d'endiguer le phénomène de dénatalité.

Dès lors, une conclusion s'impose: seule une politique familiale plus "complexe", tenant compte à la fois des caractéristiques et des contraintes réelles des familles, serait susceptible d'inverser les tendances démographiques actuelles.

L'accueil des jeunes enfants pendant l'activité professionnelle des parents constitue certainement un élément capital d'une telle politique, même s'il n'est pas le seul. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

3.2.3. *Les signes sensibles de l'évolution du comportement des femmes*

Tout le monde s'accordera sur le fait que le statut de la femme a bien changé au cours des dernières décennies. Mais, quels sont les signes concrets d'une telle évolution?

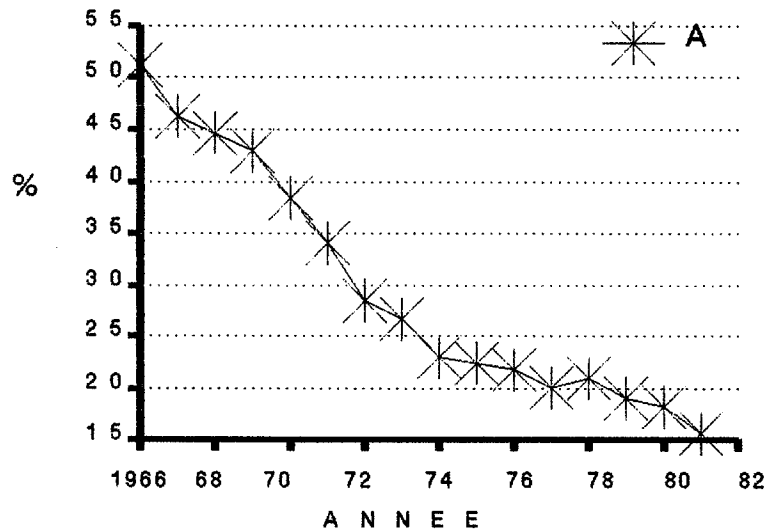
- La position économique des femmes²¹ au moment de leur mariage constitue, à cet égard, un point de repère tout à fait significatif.

Ainsi qu'en témoigne le graphique ci-dessous [1.13], l'histoire récente nous montre une transformation radicale de l'engagement économique des femmes.

21. entendue ici dans le sens d'avoir ou non un emploi.

STATUT ECONOMIQUE AU MOMENT DU MARIAGE

Evolution des Femmes au Foyer [%]



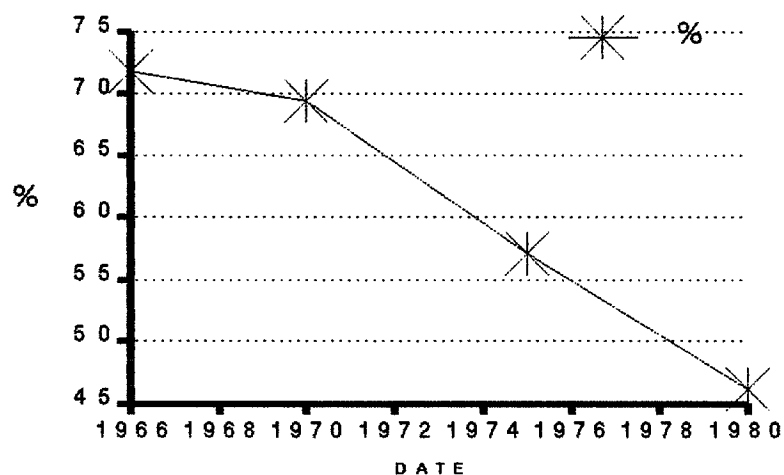
Source : STATEC [Stat.Mvt.Pop. VII 4.84]

Graphique 1.13

- En 15 années, le pourcentage des "femmes au foyer" [au moment du mariage] a chuté de 51% à 15%. Alors que le statut de "femme au foyer" concernait encore plus d'une femme sur deux en 1966, cette situation est devenue quasi exceptionnelle de nos jours.²²
- Les naissances survenues au cours des premières années du mariage indiquent, elles aussi, le sens de cette évolution du statut et du comportement des femmes. En 1966, les premières naissances étaient enregistrées au cours des deux premières années du mariage dans plus de 70% des cas; à partir de 1970, on assiste à une modification très nette de tendance si bien que cet événement ne concerne plus que 45% des cas en 1980 (cf. graphique 1.14).

22. Le taux d'activité est enregistré au moment du mariage. Il ne signifie nullement que ce taux se maintient après le mariage.

PREMIERES NAISSANCES & DUREE du MARIAGE
% au cours des 2 premières années



Graphique 1.14

- Enfin, l'âge de la mère à la naissance du premier enfant tend à s'élever légèrement: si, en 1966, 60.6% avaient leur premier enfant avant 25 ans, elles ne sont plus que 48% -dans le même cas- en 1982.

Tous ces indicateurs concourent à dresser un tableau que nous pourrions résumer comme suit:

1. Le taux d'activité des femmes, avant leur mariage, augmente fortement;
2. elles se marient plus tard qu'auparavant;
3. elles attendent souvent plus de deux ans après leur mariage pour avoir un premier enfant et, à ce moment, la mère est aussi plus souvent plus âgée que par le passé.
4. la proportion de femmes célibataires s'accroît (entre 20 et 39 ans).

Ces commentaires concernent la période 1966-1980 (ou 1981/1982 selon le cas). Des données plus récentes²³ montrent que l'évolution décrite ici

23. Cf. M. J. LANGERS in Bulletin n°5, Statec, 1988, vol. xxxiv.

ne constitue pas une tendance momentanée, mais un phénomène durable qui va même en s'amplifiant.

M. LANGERS observait justement à ce propos qu'"avant 30 ans, la fécondité régresse, tandis qu'elle augmente entre 30 et 39 ans".²⁴

Fécondité en régression, surtout avant 30 ans, et mariage tardif, ce sont là **deux orientations** qui représentent bien le comportement des jeunes femmes au cours des deux dernières décennies et qui sont encore confirmées par les résultats présentés dans le tableau suivant: la proportion des **femmes célibataires** entre 20 et 39 ans ne cesse de croître.

Tableau 1.10 ²⁵

Groupes d'âges	Accroissement de la PROPORTION de célibataires chez les femmes: comparaison 1981* et 1988** (1981 = 100)
20-24 ans	+ 43.3%
25-29 ans	+ 86.5%
30-34 ans	+ 69.2%
35-39 ans	+ 40.0%

* Source = Recensement de la Population - Statec 1981.

** Source = RGPP (1988).

3.2.4. *Activité professionnelle des femmes et fécondité*

- . Le recul de la famille nombreuse correspond-t-il au développement de l'activité salariale des femmes?
- . Le rôle de mère et l'exercice d'une profession sont-ils des choix inconciliables?
- . La taille actuelle des familles ne représente-t-elle pas, justement, le compromis le plus réaliste à cet égard?

24. op. cité, p. 192.

25. Cf. Statec, op.cité, p.193.

Une réponse précise à ces questions nécessiterait l'usage d'une information plus détaillée que celle dont nous disposons²⁶.

L'examen du tableau 1.11 va toutefois nous permettre de mieux cerner les contours du problème posé par l'activité professionnelle des femmes et la fécondité.

- D'une manière générale, la proportion des femmes "actives" est d'autant plus élevée qu'elles ont moins d'enfants, et inversement [cf. tableau 1.11].

Cette tendance apparaît aussi bien en France qu'au Luxembourg²⁷ et ce, quel que soit l'âge des femmes.

- On notera, cependant, certaines différences importantes entre les deux pays comparés dans ce tableau:

Tableau 1.11

Taux d'activité des femmes suivant l'âge et le nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans [en %]											
NOMBRE d'enfants de moins de 18 ans	LUXEMBOURG Age atteint par la femme en 1985 [Source: CEPS/PSELL 85]						FRANCE Age atteint par la femme* en 1986 (vivant en couple) [Source: INSEE Enquête emploi 1986]				NOMBRE d'enfants de moins de 18 ans
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-60	25-29	30-34	35-39	40-44	
0	92.0	80.4	65.8	57.9	49.9	23.2	89.0	84.6	81.6	74.9	0
1	30.4	45.9	41.5	44.6	42.8	17.4	80.6	85.1	81.4	72.3	1
2	-	22.9	19.4	34.1	35.3	22.0	62.4	70.3	73.1	64.1	2
3 et +	-	25.0	25.6	14.2	35.2	14.4	30.2	42.7	50.5	49.8	3
							20.9	27.9	37.0	39.0	4
							11.9	10.8	13.2	14.3	5 et +
Ensemble	80.4	56.0	38.6	37.4	41.3	21.6	72.5	68.1	68.5	67.3	Ensemble

Taux moyen, parmi l'ensemble des femmes âgées de 20 à 60 ans: 42%.(Lux.)

En italique, chiffres absolus trop faibles.

26. Au cours de cette année, nous commencerons à analyser des données temporelles (85,86,87,88,89) qui offriront de nouvelles perspectives d'analyse.

27. Cette tendance est enregistrée bien que le taux d'activité féminine soit nettement plus élevé en France.

- 1° En France, le taux d'activité se maintient pratiquement au même niveau quel que soit l'âge des femmes; par contre, ce taux se réduit considérablement, au Luxembourg, avec l'âge des femmes.
- 2° En France, le niveau d'emploi est insensible à la présence d'un seul enfant; cela signifie que les femmes sans enfant ou avec un enfant se comportent de façon identique face à l'emploi.

Les choses commencent à changer à partir du moment où les femmes ont deux et, surtout, trois enfants à charge et ce d'autant plus que la mère est jeune.

La rupture la plus nette apparaît dès lors que la mère a trois enfants à charge [p. ex.: les mères de 25 à 29 ans voient leur taux d'activité chuter de 62.4% à 30.2%].

Au Luxembourg, cette chute du taux d'activité intervient immédiatement dès que la mère a un enfant à charge. Comme en France, l'écart sera d'autant plus important qu'il s'agit de "jeunes" mères.

Le décalage observé ici entre ces deux pays tient certainement au fait que le taux d'activité des femmes est nettement plus élevé -en moyenne- en France. Mais les mêmes écarts sont, grosso modo, constatés si l'on tient compte du décalage au niveau du nombre d'enfants à charge.

Cette correspondance mérite d'être notée. En effet, dans les années 60, on enregistrait en France la même différence d'activité entre les mères de un et de deux enfants que pour celles de deux et trois (en 1986, seul ce dernier écart demeure très marqué).

C'est ce que nous observons aujourd'hui au Luxembourg; mais, avec l'augmentation récente du niveau d'activité des femmes dans notre pays²⁸, on pourrait escompter y observer bientôt les mêmes évolutions

28. Entre avril 1984 et avril 1986, les femmes "actives" -au sein des salariés du secteur privé- ont augmenté de 4.7% et de 5.7%, respectivement pour les femmes de nationalité luxembourgeoise et les résidentes étrangères (Document CEPS, avril 1989: Comparaison des salariés du secteur privé entre avril 84 et avril 86). Dans un article récent (d'Letzebuurger Land, n°52 du 29 décembre 1989), M. G.ALS notait la même tendance pour l'ensemble de la période 1984-1988. Selon cet auteur; "L'accroissement de l'emploi féminin est aussi proportionnellement beaucoup plus fort que l'accroissement de l'emploi masculin".

que celles observées en France; c'est-à-dire une réduction des écarts entre les femmes sans enfant et avec un enfant à charge.

Dans les limites actuelles de l'information disponible, il n'est pas aisé de tenir compte d'autres facteurs qui influencent certainement les décisions des mères, tels que: le rapprochement des naissances, l'âge du plus jeune enfant ou encore, le niveau de qualification de la mère.

Selon nos estimations, l'âge du plus jeune enfant ne semble pas constituer un réel obstacle pour la poursuite d'une activité professionnelle; celle-ci serait bien davantage sensible au nombre d'enfants.

En fait, parmi les différentes trajectoires envisageables, on pourrait en distinguer deux, en fonction du "projet" des femmes:

- il est ainsi possible de repérer les femmes qui auront une descendance plus nombreuse; ce sont celles qui ont leur premier enfant avant 25 ans et qui arrêtent beaucoup plus souvent leur activité professionnelle dès la naissance de cet enfant (parmi les femmes de 20 à 24 ans ayant un enfant, 70% sont femmes au foyer);
- le tableau 1.11 indique que le taux d'activité des femmes ayant un seul enfant à charge est pratiquement identique pour celles âgées de 25 à 44 ans; on peut ainsi supposer que la présence d'un seul enfant ne constitue pas un obstacle à la vie professionnelle des femmes qui ont fait ce choix.

On peut aussi raisonnablement estimer que les femmes souhaitant préserver leur carrière éviteront d'avoir un second enfant [dans les conditions actuelles]: ce second enfant **réduit, en effet, de moitié les chances de continuer l'exercice d'une profession** pour les femmes âgées de 25 à 34 ans (entre 35 et 44 ans, la présence de deux enfants est plus délicate à interpréter dans la mesure où plusieurs facteurs peuvent intervenir, tels que: l'écart entre les naissances ou la reprise de l'activité professionnelle dès lors que le dernier enfant atteint l'âge de l'obligation scolaire).

Conclusions :

NÉCESSITE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Les informations que nous avons présentées, permettent de mieux cerner le contexte dans lequel se situe le problème de la garde des jeunes enfants.

L'examen de l'évolution du comportement des femmes de même que la répartition géographique de certains aspects de ce phénomène ont montré qu'on ne peut résoudre le problème abordé par une simple équation entre le nombre d'enfants concernés et les possibilités actuelles d'accueil.

Pourquoi?

- 1° Même s'il n'existe pas de disproportion entre le développement démographique et celui des équipements d'accueil, il faut accorder un intérêt particulier à la répartition géographique de ceux-ci.

De ce point de vue, une régulation opérée selon le seul principe de la densité de la population risque de négliger toute une série de cantons où l'on a constaté une forte augmentation des naissances [ou des enfants de 0 à 4 ans], mais aussi des femmes actives.

Dans de nombreux cas, l'initiative privée a suppléé le service public et a fourni ainsi la preuve que l'accueil des jeunes enfants constitue un problème réel dans certaines localités.

- 2° Une approche plus complète que la nôtre serait sans aucun doute très utile si l'on souhaite une estimation précise de l'évolution de la demande en matière de garde de même qu'une localisation plus exacte de celle-ci. Une telle étude devrait fournir des renseignements à propos des préférences exprimées par les parents en matière de modes de garde; il serait ainsi plus aisé de calibrer le développement des structures d'accueil collectives ou contrôlées par les services publics.

3° L'absence de telles références ne justifie pas, toutefois, que l'on diffère une réflexion portant sur une révision de la politique familiale telle qu'on l'a conçue et appliquée jusqu'à présent.

Au vu des tendances observées, une telle réflexion est à la fois urgente et indispensable.

Elle devrait porter, au moins, sur les éléments suivants:

- l'évolution de l'emploi féminin au cours de la prochaine décennie;
- l'estimation des relations entre le développement de l'activité professionnelle des femmes et la fécondité;
- les mesures susceptibles de mieux concilier l'éducation des enfants et l'activité professionnelle des mères;
- les politiques appropriées en vue de garantir un pouvoir d'achat constant pour les familles avec enfants par rapport aux couples sans enfant.

4° Nous avons aussi souligné que la participation de plus en plus intense des femmes à l'activité salariale constitue une évolution inéluctable.

Pour l'instant, les nécessités de garde d'enfants liées à l'activité professionnelle de la mère sont encore assumées, en grande partie, par le réseau familial (les grands-parents, par exemple)²⁹.

Il est clair que le réseau familial ne pourra satisfaire, à l'avenir, toutes les demandes d'accueil qui lui seront adressées dès lors que le taux d'emploi des mères continuera à progresser.

Dans cette perspective, on peut s'attendre à ce que le taux de natalité diminue encore.

29. Voir la seconde partie de ce document.

Les conséquences d'une telle évolution ne sont cependant pas inéluctables pour peu que l'on anticipe sur le déroulement des processus décrits³⁰.

30. L'allocation d'éducation [loi du 1.8.88, entrée en vigueur le 1.1.89] peut être citée comme un exemple d'une telle approche sur le plan de l'élargissement de la politique familiale.

Deuxième partie

LA GARDE DES JEUNES ENFANTS AU LUXEMBOURG

INTRODUCTION

Le problème de la garde des enfants est en constante évolution dans une société où l'activité féminine augmente et où la structure familiale se modifie. De ce fait, les parents font appel à des services divers pour la garde de leurs enfants (réseau familial, crèche, gardienne, etc.).

- Quelle est la situation au Luxembourg?

Pour répondre à cette question, nous nous appuierons -dans cette première partie- sur quelques informations collectées au CEPS/Instead dans le cadre d'une enquête annuelle¹.

Plus précisément, nous utiliserons, à cette fin, les réponses que nous avons obtenues à la question suivante, en 1985²:

-
1. Panel socio-économique '*Liewen zu Letzebuerg*'. Il s'agit d'une enquête réalisée chaque année, depuis 1985, auprès d'un échantillon de 6100 personnes vivant dans 2012 ménages.
 2. Cette question était posée pour tous les enfants à charge, faisant partie des ménages enquêtés.

*
* C 6. Depuis le début de cette année, à quel mode de garde
* avez-vous **habituellement** recours pour M...?
* (Y compris en dehors du temps scolaire normal)
*
*
*

		Nombre d'heures par jour (en moyenne)
Il est gardé par sa mère ou son père au domicile	-1-	
Il est gardé par un membre de la famille	-2-	
Il est gardé par une amie, une voisine	-3-	
Il est confié à une gardienne	-4-	
Il est confié à une crèche ou un foyer de jour	-5-	
Il est confié au personnel d'une halte- garderie	-6-	
N'a plus besoin d'être gardé	-7-	

*
*
* Enq: Une seule réponse possible
*
*

* Coût hebdomadaire qui reste à votre charge?FL
* (après déduction d'une intervention de par semaine
* l'employeur, d'un service ou d'une administration)
*
*

A notre connaissance, il n'existe pas -au Luxembourg- d'autre étude sur ce sujet¹.

Notre but est d'éclairer le phénomène de la garde des jeunes enfants par deux approches différentes:

3. Hormis une étude de la Commission des Communautés européennes dont les références sont citées en fin de ce document.

- d'une part, le point de vue des enfants (chapitre 1)
- et, d'autre part, celui des mères concernées (chapitre 2).

Dans un premier temps, nous décrirons la population concernée:

- Combien d'enfants sont concernés par la garde?
- Comment sont-ils gardés?

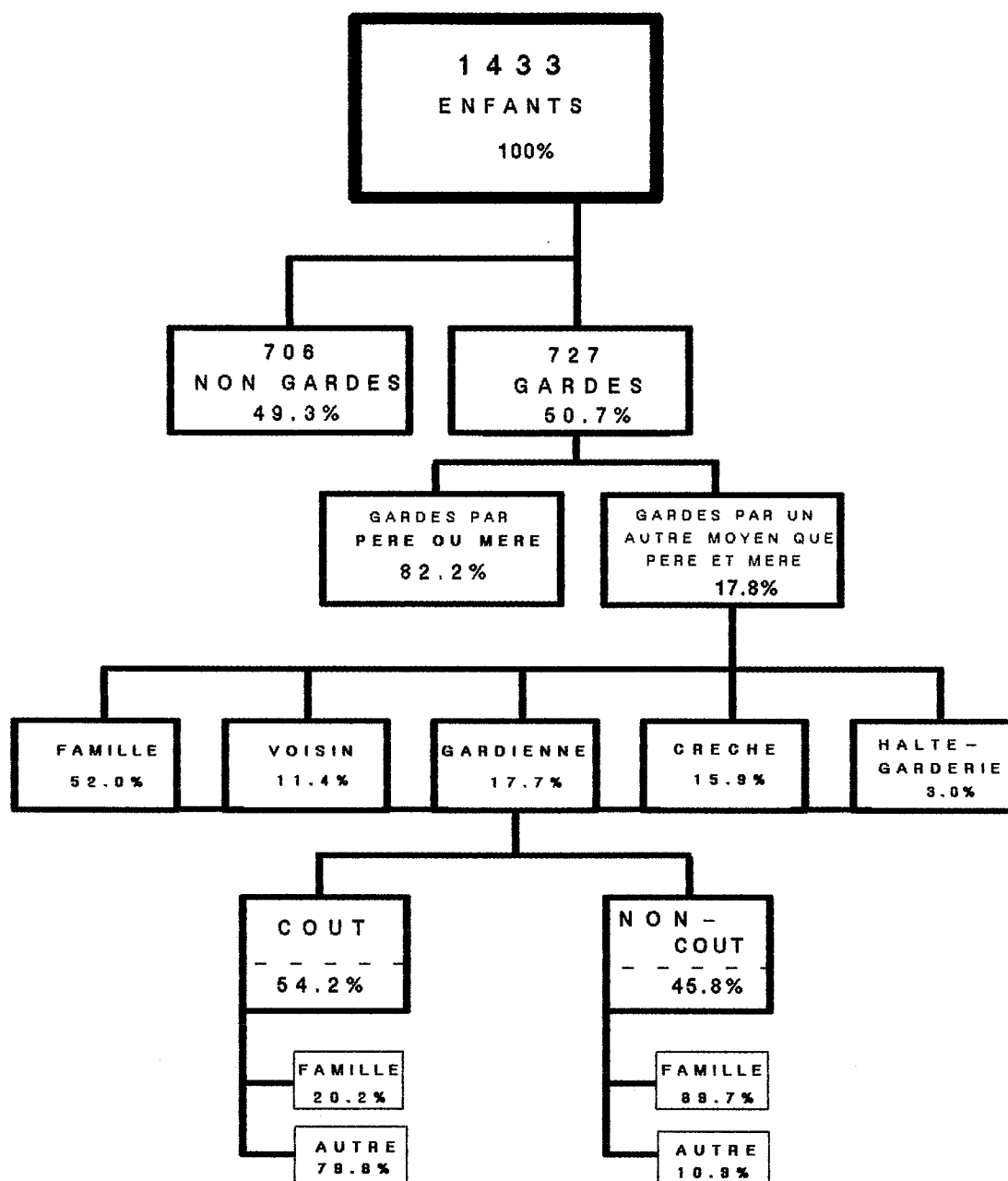
On s'intéressera, ensuite, à la famille et, surtout, à la mère et à son activité professionnelle.

- Quand et pendant combien de temps fait-elle appel à une garde extérieure à la famille?
- Quelle part de ses propres revenus ou du budget du ménage doit-elle consacrer à la garde de ses enfants dès lors que celle-ci est payante?

REPARTITION DES ENFANTS

TOUT AU LONG DE CETTE ETUDE

ECHANTILLON TOTAL DES ENFANTS



Chapitre 1

LA SITUATION DES ENFANTS

1.1 Combien y a-t-il d'enfants concernés par la "garde"

Notre échantillon comporte 1433 enfants dont les âges se répartissent ainsi:

Tableau 2.1

Répartition des enfants selon leur âge	
Tranches d'âge	Pourcentage d'enfants
0 - 4 ans	23.6%
5 - 6 ans	9.3%
7 - 8 ans	9.4%
9 - 10 ans	8.8%
10 - 11 ans	9.0%
13 ans et plus	39.9%
	100.0% (n = 1433)

Sur les 1433 enfants, un peu plus de la moitié, soit 50.7% ont besoin d'être gardés. Ce besoin de garde est défini par les parents et peut être différent selon le point de vue ou la situation de chacun. C'est donc la réponse des parents qui apparaît dans le tableau 2.2. Ces chiffres correspondent aux nécessités de garde effectives pour l'ensemble des enfants, sans distinction d'âge.

Nous allons voir maintenant comment ces nécessités de garde évoluent en fonction de la scolarisation et donc, au fur et à mesure que les enfants grandissent.

Tableau 2.2

Enfants concernés par la garde		
Non gardés	706	49.3%
Gardés	727	50.7%
TOTAL	1433	100.0%

- Scolarisation

La scolarisation et surtout, dans un premier temps, le jardin d'enfants, peuvent résoudre partiellement le problème de la garde.

Au fur et à mesure que l'enfant avance dans le système scolaire, la "nécessité" de garde diminue comme nous le montre le tableau 2.3.

En effet, l'enfant grandit et devient de plus en plus autonome. Cependant, la nécessité de garde subsiste encore quand l'enfant commence à aller à l'école maternelle (seuls 3.6% des parents estiment que l'enfant ne doit plus être gardé dans ce cas).

Parmi les enfants de moins de 4 ans, 13% fréquentent le jardin d'enfants. Il faut noter que cette pratique est indépendante du fait que l'enfant soit gardé ou non mais le fait d'aller au jardin d'enfants raccourcit le temps de garde à charge des parents pour les enfants gardés.

Enfin, à partir du moment où l'enfant entre dans le cycle primaire, la nécessité de garde diminue fortement pour être presque inexistant dans le cycle post-primaire.

Tableau 2.3

Garde en fonction du Niveau scolaire				
Mode de garde	Niveau scolaire			
	Pas école	Jardin enfant	Scolarité primaire	Scolarité post prim.
Père/mère	% 78.7	% 75.7	% 52.1	% 7.8
Autre	21.3	20.7	8.6	0.4
Pas gardé		3.6	39.3	91.8
TOTAL	100.0 (n= 291)	100.0 (n= 139)	100.0 (n = 418)	100.0 (n = 585)
(n = 1433)				

En résumé, si l'on ne considère que les **enfants gardés**, c'est-à-dire les 50.7% de notre échantillon total, on constate que la "nécessité" de garde concerne les enfants les plus jeunes: 46% de ces enfants gardés ont moins de 5 ans. (Cf. tableau 2.4).

Tableau 2.4

Répartition des enfants gardés en fonction de l'âge		
Tranches d'âge	% d'enfants	Nb. d'enfants
0 - 4 ans	46.6	339
5 - 6 ans	16.7	122
7 - 8 ans	13.4	97
9 - 10 ans	11.4	83
11 - 12 ans	5.5	40
plus de 12 ans	6.3	46
TOTAL	100.0	727

Cette situation n'est pas identique pour tous les enfants.

- Nationalité

Nous avons en effet constaté que les enfants de nationalité étrangère font davantage l'objet d'une garde que les enfants luxembourgeois (tableau 2.5). (Les enfants de nationalité étrangère représentent 30% de notre échantillon total).

Tableau 2.5

Répartition des enfants par nationalité et selon l'existence d'une garde			
Garde	Nationalité		Ensemble
	LUXEMB.	AUTRE	
Non	% 51.5%	% 44.1%	49.3%
Oui	48.5%	55.9%	50.7%
	100.0% (n = 1008)	100.0% (n = 425)	100.0% (n = 1433)

- Les enfants handicapés

Sur les 727 enfants qui ont besoin d'une garde, nous trouvons 2,6% d'enfants handicapés. Aucun de ces enfants nécessite des moyens de garde extérieure: ils sont tous gardés par leurs parents quel que soit leur âge.

Examinons maintenant les différents modes de garde auxquels ont recours les parents.

1.2 Les modes de garde

Ces modes de garde se répartissent ainsi:

Tableau 2.6

Modes de garde des enfants concernés			
Mode de garde		% enfants	
Famille	Père/mère	82.2%	91.6%
	Famille	9.4%	
Autre	Voisin ou ami	2.0%	8.4%
	Gardiennne	3.1%	
	Crèche ou foyer de jour	2.8%	
	Halte garderie	0.5%	
TOTAL		100.0%	(n = 727)

On constate que le mode de garde privilégié (91.6% des cas) est celui exercé par la famille. 17.8% des enfants sont gardés par une personne autre que le père ou la mère. Seulement 8.4% font appel à une aide extérieure à la famille (cf. tableau 2.6).

Les modes de garde "autres" que celui assuré par le père ou la mère se répartissent ainsi de façon détaillée:

Tableau 2.7

Modes de garde autres que celui du père et de la mère		
Modes de garde	Nombre	%
Membres de la famille	66	52.0
Voisin	15	11.4
Gardiennne	23	17.7
Crèche/foyer de jour	20	15.9
Halte-garderie	4	3.0
TOTAL	128	100.0

Nous constatons la prédominance des gardes "relationnelles" ou "familiales" par rapport à la garde "professionnelle". Ceci s'explique sans doute le plus souvent par leur caractère gratuit, ou par des échanges de services.

Cette répartition des modes de garde peut varier suivant certains facteurs, en particulier la nationalité et le lieu d'habitation - (ville ou campagne).

- Influence de la nationalité

Comme nous le constatons au paragraphe précédent (pour le nombre d'enfants gardés), il est intéressant de remarquer ici des différences de mode de garde entre les enfants luxembourgeois et les enfants étrangers (tableau 2.8). En effet, les parents de ces derniers font plus appel à des moyens de garde extérieurs à la famille. Ils n'ont pas, sur place, le réseau familial ou relationnel dont bénéficient les enfants luxembourgeois.

Tableau 2.8

Comparaison des modes de garde des enfants de nationalité étrangère et des enfants luxembourgeois nécessitant une garde			
Mode de garde	Nationalité		Total
	LUXEMB.	AUTRE	
père/mère	% 88.0	% 70.4	% 82.2
autre	12.0	29.6	17.8
	100.0 (n = 489)	100.0 (n = 238)	100.0% (n = 727)

- Influence du type d'habitat sur les modes de garde

Nous avons aussi constaté que le canton de résidence des enfants a une influence sur les modes de garde. Selon qu'il s'agit d'un canton rural ou urbain, les modes de garde sont très différents. (Cf. tableau 2.9)⁴

Si l'on observe le pourcentage des enfants gardés par un autre moyen que père ou mère dans les cantons présentant le maximum de signes de ruralité⁴ (WILTZ, VIANDEN et REDANGE), on constate que ce pourcentage est très faible (ou nul). (Cf. tableau 2.9).

4. Les signes de ruralité d'un canton sont la faible densité de population, le degré d'urbanisation, le taux d'activité féminine salariale.

Tableau 2.9

Classement selon la densité de population	CANTON	Nombre d'enfants de moins de 11 ans gardés autrement que par père/mère
12	VIANDEN	0.00
11	WILTZ	0.00
10	CLERVAUX	2.50
9	REDANGE	0.00
8	ECHTERNACH	6.70
7	MERSCH	2.50
6	DIEKIRCH	11.10
5	GREVENMACHER	6.90
4	CAPELLEN	5.40
3	LUX.-CAMPAGNE	15.95
2	LUX.-VILLE	34.01
1	ESCH/ALZETTE	36.95

Nous venons de voir que les modes de garde peuvent varier selon la nationalité et le milieu d'habitation. Mais le mode de garde privilégié reste encore la mère ou la famille à cause, en partie, de son caractère gratuit.

Examinons maintenant le coût des différents modes de garde.

1.3 Coût de la garde

Nous ne prenons en compte, dans ce cas, que les enfants gardés.

Tableau 2.10

Répartition des enfants gardés selon le coût de la garde		
	Nombre (C.A.)	%
Coût	69	54.2
Pas coût	59	45.8
TOTAL	N = 128	100.0%

54.2% de ces enfants font l'objet d'une garde qui implique un coût. (Cf. tableau 2.10).

Les différents types de garde se répartissent ainsi selon leur coût. (Cf. tableau 2.11).

Tableau 2.11

Répartition des enfants selon le mode de garde et la présence d'un coût			
Type de garde	COUT		
	Coût %	Non coût %	Total %
Famille	20.2	89.7	52.0
Autres	79.8	10.3	48.0
Total	100.0 n = 69	100.0 n = 59	100.0 n = 128

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la garde gratuite est presque exclusivement assurée par la famille et révèle aussi pour les parents concernés, tout l'intérêt d'un réseau familial. Mais on relève aussi que les services rendus par la famille ne sont pas toujours gratuits. La garde par des "professionnels" ("autres") implique le plus souvent un coût mais il existe 7.2% des enfants qui, dans ce cas, bénéficient d'une garde gratuite.

Cette gratuité peut sans doute s'expliquer de plusieurs façons: il peut s'agir de halte-garderie où l'on demande la collaboration des parents ou de halte-garderie dépendant d'entreprises ou d'administrations.

Nous verrons, dans le deuxième chapitre, le montant de la garde et son incidence sur le budget de la mère. Mais ce montant étant en partie fonction de la durée, il serait intéressant auparavant de déterminer le nombre d'heures, par jour, pendant lesquelles les enfants sont gardés.

1.4 Durée de la garde

Le temps de garde varie de 1 heure à 12 heures avec une plus grande fréquence pour la période de 4 heures et celle de 8 heures. Ceci correspond probablement au temps de travail de la mère (travail à temps complet: 8 heures/jour - travail à mi-temps: 4 heures/jour). Cependant, la situation semble plus complexe. On constate, en effet, qu'un tiers des enfants est gardé plus de 8 heures par jour. Ce qui semble très important compte tenu de la durée normale du travail qui ne dépasse pas, en principe, 8 heures par jour. (tableau 2.12).

Tableau 2.12

Nombre d'heures de garde par jour			
Garde Nb.d'heures/jour	Fréquence C.A.	%	% cumulés
Moins de 5 h.	37	28.9	28.9
5 à 8 h.	49	38.2	67.1
9 h. et plus	42	32.9	100.0
TOTAL	128	100.0%	

Mais si l'on compare les tableaux 2.12 et 2.13, on constate que la garde de plus de 8 heures par jour implique moins souvent un coût que les gardes plus courtes (moins de 5 heures et moins de 8 heures). On peut donc supposer que cette garde de plus de huit heures est assurée, plus souvent, par un mode relationnel ou familial que par des moyens "professionnels".

Tableau 2.13

Temps de garde par jour pour les enfants dont la garde implique un coût		
Nombre d'heures/jour	Fréquences	%
Moins de 5 h.	22	31.9
de 5 à 8 h.	29	42.0
9 h. et plus	18	26.1
TOTAL	69	100.0

Conclusion

Par rapport à l'ensemble des enfants nécessitant une garde du fait de leur âge, très peu finalement (moins de 4%) sont gardés à l'extérieur de la famille par des moyens professionnels coûteux. La plupart ont recours à des systèmes familiaux ou relationnels qui, très souvent, sont gratuits. La cellule familiale étant en pleine évolution, combien de temps encore cette solidarité jouera-t-elle?

Pour la garde des enfants de nationalité étrangère, la situation est quelque peu différente: le recours au réseau familial devient plus rare et le coût entraîné par la garde plus fréquent.

Mais dans ce débat relatif à la garde des enfants, la solidarité familiale n'est pas seule en jeu. Le travail féminin peut lui aussi modifier le besoin en garde des mères. Le deuxième volet va nous permettre d'examiner cette situation en nous plaçant justement du point de vue des mères.

En raison de l'existence de données similaires en Lorraine sur la garde des enfants, et en raison de la proximité de cette région, il nous a semblé intéressant de comparer les résultats lorrains avec les résultats luxembourgeois.

Répartition des enfants selon le mode de garde		
Mode de garde	Luxembourg	Lorraine
Mère ou père	77%	73%
Membre famille	9.9%	12%
Voisin ou ami	3.3%	1%
Gardiennne	4.5%)	7%)
Crèche	4.0%) 9.2%	3%) 14%
Halte-garderie	0.7%)	4%)

Nous constatons une tendance plus nette à l'utilisation des moyens de garde "professionnels" en Lorraine (gardiennne, crèche, halte-garderie,...). Les mères luxembourgeoises ont, semble-t-il, plus souvent la possibilité de garder elles-mêmes leurs enfants. Ce fait pourrait être dû à un taux d'activité féminine plus faible au Grand-Duché.*

* Source: Economie Lorraine - D. Wagnon.
Il serait intéressant de comparer ces résultats avec les taux d'activité féminine.

Chapitre 2

LA SITUATION DES MERES

Nous examinerons, dans ce deuxième chapitre, le problème de la garde des enfants en adoptant le point de vue des mères. Comment résolvent-elles le problème pour leurs enfants? Quels moyens utilisent-elles? Quelles sont les raisons pour lesquelles les mères donnent leurs enfants à garder? Quel est le coût de cette garde et quelle part relative la garde constitue-t-elle par rapport aux revenus professionnels de ces mères?

Nous allons retrouver dans ce volet des résultats qui confirmeront certains aspects déjà vus dans le premier volet; mais nous insisterons sur les cas des mères isolées et des mères étrangères. Leur situation est-elle en effet différente des autres mères?

Mais tout d'abord, combien y a-t-il de mères concernées par la garde?

Qui sont-elles?

2.1 Qui sont ces mères concernées par la garde?

Notre échantillon comporte 776 mères ayant un ou plusieurs enfant(s) à charge. Parmi ces 776 mères, 60% sont concernées par la garde (tableau 2.14).

Tableau 2.14

Mères concernées par la "garde"		
	Chiffre absolu	%
Garde	461	59.5
Pas garde	315	40.5
TOTAL	776	100.0

Ces mères sont plutôt jeunes: la majorité d'entre elles se situe entre 19 et 35 ans, ainsi que le montre le tableau suivant (tableau 2.15).

Tableau 2.15

Age des mères concernées par la "garde"						
	19/24	25/29	30/34	35/39	+40	Total
Garde	100%	93.8%	88.9%	50.4%	25.5%	59.5%
Pas garde	-	6.2%	11.1%	49.6%	74.5%	40.5%
TOTAL	100%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0% (n=776)

Quant à la nationalité, elle n'a pas d'influence sur les problèmes de garde: les mères luxembourgeoises et les mères de nationalité étrangère sont pratiquement concernées de la même façon par les problèmes de "garde" (tableau 2.16).

Tableau 2.16

Nationalité des mères concernées par la "garde"			
	Luxembourg. %	Autre %	TOTAL %
Garde	57.7	63.2	59.5
Pas garde	42.3	36.8	40.5
	100.0%	100.0%	100.0% (n = 776)

2.2 Quels sont les modes de garde adoptés par les mères concernées?

Il nous faut tout d'abord préciser que nous avons choisi de ne pas détailler les modes de garde et que nous nous contentons de faire la distinction entre la garde par le père ou la mère -(garde père/mère)- et la garde par un autre moyen -(garde "autre" ou extérieure).

Nous avons vu au paragraphe précédent, que sur les 776 mères de notre échantillon total, 59.5% sont concernées par la garde. (Tableau 2.14). Parmi ces mères concernées, seulement 17.8% font appel à des moyens de garde "autres" que père ou mère.

De quels facteurs dépend ce choix? Pourquoi les parents font-ils appel à une garde "autre"?

Parmi les 461 mères concernées par la garde (59.5% de l'ensemble des mères), près d'une mère sur 5 recourt au mode de garde "extérieur"(ou "autre"):

- . Plus la mère est jeune, plus elle fait appel aux moyens de garde "autres" que père et mère, comme nous le voyons dans le tableau 2.17.

Tableau 2.17

Mode de garde en fonction de l'âge de la mère						
	Age de la mère					
Mode de garde	19/24 %	25/29 %	30/34 %	35/39 %	+ 40 %	Total %
Père/mère	85.2	70.7	79.5	88.8	95.1	82.2
Autre	14.8	29.3	20.5	11.2	4.3	17.8
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0% (n=461)

Comme attendu, les mères de famille monoparentale sont relativement plus nombreuses que les mères de familles biparentales (ou "cohabitantes") à utiliser des moyens de garde "autre" - (Tableau 2.18).

Tableau 2.18

Comparaison des modes de garde des mères de famille biparentale et monoparentale			
Mode de garde	Cohabitante biparentale	Isolée monoparentale	Ensemble des mères
Père/mère	82.8%	72.7%	82.2%
Autre	17.2%	27.3%	17.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0% (n = 461)

Le contraste est encore plus frappant entre les mères de nationalité étrangère et les mères luxembourgeoises. Lorsque les mères de nationalité étrangère doivent résoudre un problème de garde, elles recourent à un service de garde extérieure **trois fois plus souvent** que les mères luxembourgeoises - (Tableau 2.19).

Tableau 2.19

Influence de la nationalité de la mère sur les modes de garde			
Moyens de garde	Nationalité		
	luxembourg.	Autre	Total
Père/mère	88.1%	70.3%	82.2%
Autre	11.9%	29.7%	17.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0% (n = 461)

Ce fait peut être expliqué par une activité féminine plus importante, un nombre d'enfants plus grand et un réseau familial moins présent que pour les mères luxembourgeoises.

2.3 Pour quelles raisons les mères font-elles garder leurs enfants?

L'activité professionnelle est la principale raison pour une mère de faire garder son enfant, mais ce n'est pas la seule.

Ainsi que l'indique le tableau 2.20, le mode de garde "autre" concerne essentiellement les mères qui travaillent. Parmi les mères qui ont un emploi, une sur deux doit trouver une solution d'accueil pour son (ou ses) enfant(s). Mais on constate aussi que quelques mères ont besoin d'un service de garde pour une raison qui n'est pas celle de l'activité professionnelle. Il s'agit sans doute d'activités de loisirs ou sportives ou de formation.

Tableau 2.20

Modes de garde et activité professionnelle de la mère			
Modes de garde	Emploi		Total %
	Non %	Oui %	
Père/mère	95.8%	50.1%	82.2%
Autre	4.2%	49.9%	17.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0% (n = 461)

Parmi les femmes exerçant une activité professionnelle, ce sont les salariées qui utilisent, le plus souvent, les moyens de garde "autre". Mais il y a aussi des mères exerçant une activité professionnelle qui adaptent leurs horaires de travail à ceux de leur enfant scolarisé, et assurent elles-mêmes la garde de leur enfant.

Il est certes plus facile pour les "aidantes"⁵ ou les personnes installées à leur compte de garder leur enfant tout en travaillant ou d'adapter leur horaire de travail à celui du père. Elles n'ont, en effet, pas les mêmes contraintes qu'une femme salariée.

Tableau 2.21

Modes de garde en fonction de l'activité professionnelle de la mère				
Mode de garde	Actives non salariées %	Actives salariées %	Non actives %	Ensemble des mères %
Père/mère	76.5	47.0	95.8	82.2
Autre	23.5	53.0	4.2	17.8
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0% (n = 461)

5. Aidante = celle qui participe à l'activité professionnelle du chef de famille (entreprise ou profession libérale).

2.4 L'enfant à garder est-il un obstacle à l'emploi?

La garde "autre" s'explique donc, dans la grande majorité des cas, par l'activité professionnelle de la mère (les mères qui ne travaillent pas à l'extérieur ont rarement recours à un service de garde).

Le taux d'activité féminine est constant quel que soit l'âge de la mère ou des enfants à charge. Les mères qui veulent travailler trouvent des solutions pour la garde de leur enfant. La présence d'un enfant en bas âge ne semble donc pas être un obstacle à l'activité professionnelle. Ceci ne vaut peut-être pas pour toutes les mères. On ne peut, en effet, exclure la possibilité que, pour certaines mères, la présence d'un jeune enfant constitue un frein à l'emploi. Ce dernier cas de figure semble cependant relativement rare; parmi les mères "inactives" interrogées, seules 6% d'entre elles semblaient envisager de prendre un emploi rémunéré dans les mois suivant notre enquête. Parmi celles-ci, ce sont effectivement les mères de plus de 34 ans qui sont les plus nombreuses à envisager la reprise d'une activité professionnelle: les enfants ont grandi et le problème de la garde se pose avec moins d'acuité qu'auparavant.

2.5 Quel est le coût de la garde et son incidence sur le budget de la mère?

Parmi les mères concernées par le mode de garde "autre" (10.6% de l'échantillon total), nous en trouvons 40% qui n'ont pas de coût. Elles bénéficient d'une garde gratuite, sans doute celle des grands-parents. Dans près d'un cas sur 5, on relève l'existence d'une famille formée de trois générations où la solidarité familiale s'exerce et où l'un des grands-parents est disponible pour garder l' (ou les) enfant(s). Inversement, lorsque la garde est "payante", il s'agit aussi plus souvent de familles qui ne bénéficient pas de la présence de grands-parents.

Parmi les mères qui travaillent (30% de notre échantillon total), 18.2% d'entre elles utilisent une garde payante.

On note, enfin, un coût plus fréquent pour les mères de nationalité étrangère que pour les mères luxembourgeoises - (Tableau 2.22).

Tableau 2.22

Mères ayant un coût pour la garde par nationalité			
	Luxembourgeoises %	Autre %	Total %
Pas de coût	97.5	85.8	93.8
Présence d'un coût	2.5	14.2	6.2
Total	100.0	100.0	100.0% (n = 776)

De même les mères salariées sont plus nombreuses que les autres à supporter un coût pour la garde de leur enfant - (Tableau 2.23).

Tableau 2.23

Coût de la garde en fonction du statut professionnel de la mère					
	A son compte %	Salariée %	Aidante %	Sans travail %	Total %
Non coût	93.6	79.5	93.8	99.0	93.8
Présence d'un coût	6.4	20.5	7.0	1.0	6.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0% (n= 776)

Enfin, les mères isolées supportent plus souvent que les autres un coût pour la garde (tableau 2.24).

Tableau 2.24

Mères ayant un coût pour la garde en fonction du statut familial			
	Cohabitante %	Isolée %	Total %
Pas de coût	94.3	88.6	93.8
Présence d'un coût	5.7	11.4	6.2
Total	100.0	100.0	100.0% (n = 776)

Voici quelques références concernant le montant des frais de garde et leur impact sur le budget des mères.

- Pour 50% des mères concernées, le coût de garde (pour un temps moyen de garde de 10 heures/semaine) ne dépasse pas 1500 francs par semaine et 6400 francs par mois.
- Le coût de la garde représente 27% des revenus de la mère, en moyenne, et moins de 20% pour 40% des mères concernées.
- Si l'on compare avec les revenus du ménage, le coût de la garde représente 11.6% de l'ensemble de ceux-ci et moins de 6% pour 60% des ménages. Pour apprécier la portée de ces résultats il faut noter que, dans 40% des cas, la famille avait 2 enfants à faire garder.
- La garde payante concerne essentiellement les femmes entre 20 et 39 ans et qui ont moins de 4 enfants. On peut penser que les mères de famille nombreuse ne travaillent pas ou que ce sont les grands enfants qui gardent les plus petits.

En résumé: du point de vue des coûts, les mères les plus "pénalisées" sont les mères salariées et isolées, ayant seules la charge des enfants, ainsi que les mères de nationalité étrangère, catégories où l'on retrouve le plus souvent des familles défavorisées.

Pour beaucoup de familles de structure "clanique",⁶ les grands- parents jouent un rôle utile socialement et évitent de ce fait tout problème et frais de garde.

CONCLUSION

On constate que le mode de garde "privilegié" de l'enfant est encore la mère ou le père. Les mères concernées par la garde "autre" et qui font donc appel à des moyens de garde tels que gardienne, crèche, halte-garderie, sont relativement peu nombreuses (environ 10% de notre échantillon). Elles répondent aux caractéristiques suivantes: elles sont jeunes et exercent une activité professionnelle.

Le problème de la garde se pose plus souvent aux mères isolées (familles monoparentales), aux mères étrangères et/ou salariées: c'est aussi pour les mères qui présentent l'une de ces caractéristiques que le coût de la garde est le plus élevé.

On constate, d'autre part, une persistance de la solidarité familiale et le rôle joué par les grands-parents dans les familles à trois générations; mais on peut se demander combien de temps encore durera cette situation dans une société où le travail féminin est sans cesse croissant. Les grands-mères seront de moins en moins disponibles pour garder les petits-enfants.

Dans ce cas, l'insuffisance des structures d'accueil de la petite enfance risque de s'aggraver si les politiques sociales ne prévoient pas cette évolution.

6. Comprenant au moins 3 adultes.

Comment faire le point provisoirement ?

- Pour l'ensemble du pays, l'effectif des enfants âgés de "0 à 4 ans" s'est réduit de 1970 à 1981; mais il faut noter qu'il s'est ensuite stabilisé.
- Il faut surtout noter que ce groupe d'âges a connu des évolutions très diverses d'un canton à l'autre.
- Enfin, ce sont très souvent les mêmes cantons qui présentent une forte augmentation à la fois du groupe "0-4 ans" et de l'effectif des femmes "actives" (Luxembourg-Campagne, Capellen, Mersch).

C'est dans ce contexte que le déploiement des services de garde doit être envisagé.

Les réflexions sur la politique familiale devraient porter sur les éléments suivants:

- l'évolution de l'emploi féminin au cours de la décennie actuelle;
- l'estimation des rapports entre le développement de l'activité professionnelle des femmes et la fécondité;
- les mesures susceptibles d'aider les mères lorsqu'elles veulent ou doivent mener de front une activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants.

Même si l'on peut déjà prévoir que le taux de natalité se maintiendra à un niveau très bas au cours des prochaines années, il reste du ressort de la politique familiale de concilier davantage les objectifs démographiques et les nouvelles structures des familles (familles monoparentales, par exemple). De plus, il ne faut surtout pas écarter les multiples rôles que les parents assument aujourd'hui dans notre société.

ANNEXE

Pour en savoir plus...

1 Quelques chiffres

Voici une liste des possibilités offertes au Grand-Duché, en 1989, pour la garde des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

1.1 Foyers de jour

Les Foyers de Jour sont des institutions qui gardent les enfants pendant la journée. La plupart de ces foyers dépendent des communes, d'associations sans but lucratif ou de personnes privées. Certaines sont conventionnées par l'Etat.

Tableau A.1

Répartition des foyers de jour et du nombre de places en 1989			
	Foyers de jour	Chaises (approx)	%
1. Foyers de jour conventionnés	22	538	40%
2. Foyers de jour non conventionnés gérés par			
a. une ASBL ou une communauté religieuse	7	320	13%
b. des particuliers	10	220	19%
c. une clinique	2	50	4%
d. une administration communale	10	340	19%
e. La Communauté Européenne	3	400	5%
Total	54	1.868	100%

1.2 Réseaux privés

Ces réseaux regroupent les associations d'entraide familiale et les services de garde d'enfants à domicile.

1.2.1. "Mammen hellefen Mammen" ASBL. (Les mamans aident les mamans)

7 communes sont équipées d'un tel réseau mais seules 6 fonctionnent (la 7e n'a pas de demande). Ces associations assurent, au total, la garde de 325 enfants; elles assurent, en outre, des services de haltes-garderies couvrant les besoins de quelques centaines d'enfants.

1.2.2. Réseaux privés particuliers

Dans ces réseaux, nous pouvons regrouper

- la garde par les familles, amis, voisins, payante ou non (ces gardes ne sont pas organisées)
- le réseau particulier des mères portugaises qui sera illustré un peu plus loin et qui recouvre un grand nombre d'enfants gardés au Luxembourg.

Ces réseaux privés particuliers, pour des raisons évidentes, échappent pratiquement à tout contrôle exact de coût, de quantité, de qualité pour leur ensemble, mais les enquêtes ponctuelles laissent ressortir de façon assez nette des chiffres et surtout le fait que ce sont des systèmes de garde généralement assez recherchés pour des raisons diverses que nous analyserons plus loin.

1.3 Evolution des capacités d'accueil des foyers de jour

- Il est intéressant de montrer ici par quelques chiffres l'effort fait tant par les autorités étatiques que communales et privées pour assurer une meilleure garde des enfants. (Dans notre exemple, jusqu'à 12 ans). A noter, qu'au Grand-Duché, pour ouvrir un foyer de jour conventionné, il faut une autorisation et du personnel qualifié qui doit répondre à des critères bien précis.

Tableau A.2

Evolution des capacités d'accueil des Foyers de Jour de 1985 à 1989						
	Foyers de Jour			Chaises		
	1985	1988	1989	1985	1988	1989
1. Foyers de jour conventionnés	17	20	22	432	492	538
2. Foyers de jour non conventionnés gérés par:						
a. une ASBL ou une communauté religieuse	7	5	7	308	270	320
b. des particuliers	9	9	10	200	190	220
c. une clinique	2	2	2	60	50	50
d. une administration communale	8	10	10	330	340	340
e. La Communauté Européenne	3	3	3	400	400	400
Total	46	49	54	1730	1742	1868

Au total, nous obtenons une augmentation de 8 foyers entre 1985 et 1989, ce qui représente 138 chaises en plus.

Ici, il faut remarquer que le nombre de chaises ne correspond pas au nombre d'enfants pouvant en disposer. En effet, dans un exemple présenté plus bas, on remarque que 12 chaises, avec le roulement des mi-temps, permettent de répondre à la demande de 20 enfants. Si on ne peut généraliser cet exemple à tous les foyers, il faut cependant ne pas laisser de côté cet élément pour calculer le nombre de places disponibles.

Cette augmentation assez confortable, et surtout le fait qu'elle se marque en 1988 et 1989 par une assurance d'un parc élargi de foyers de jour pour 1990, nous permet d'affirmer que le problème de la garde des enfants fait effectivement partie des préoccupations politiques et sociales à l'heure actuelle.

- * A cet égard, il faut noter les efforts du Ministère de la Famille pour adapter l'offre de services de garde d'enfants à la demande, efforts qui se reflètent dans le budget de l'Etat.

Depuis 1987, les crédits pour subventionner les foyers de jour ont évolué comme suit:

1987: 111,7 millions de F.Lux.
1988: 131,0 millions
1989: 141,1 millions

- * A relever aussi l'effort budgétaire important pour subventionner les services de formation, de consultation et d'assistance familiale pour lesquels les crédits ont évolué comme suit:

1987: 0,52 millions
1988: 17,97 millions
1989: 35,12 millions

Il faut encore noter les faits suivants:

- * Un nouveau service ayant pour but de garder les enfants malades à leur domicile a vu le jour en janvier 1988 dans le cadre de l'ASBL "*Femmes en détresse*". Il s'agit du service "*Krank Kanner doheem*", service important, s'il en est, pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent laisser l'enfant malade dans un foyer de jour.
- * La possibilité pour les personnes de la Fonction publique de prendre un congé sans solde jusqu'à la scolarisation ou même jusqu'à 15 ans s'il n'y a pas de problème du point de vue de la profession.
- * L'allocation d'éducation qui court sur deux ans et permet ainsi aux mères de garder les tout jeunes enfants.
- * A noter aussi un congé d'accueil accordé aux mères qui ont adopté un enfant; ce congé est presque équivalent au congé de maternité.
- * Le gouvernement a également introduit, depuis octobre 1986, une subvention aux communes en vue de la création de nouveaux services en faveur de la prise en charge des élèves du pré-scolaire et du primaire en dehors des horaires de classe. Actuellement ce service fonctionne dans les communes suivantes: Dudelange, Esch-sur-Alzette, Echternach, Kopstal, Luxembourg, Sanem, Walferdange, Differdange, Kehlen et Lorentzweiler.

Dans les communes pré-citées, des élèves sont pris en charge dès la fin des cours de la matinée jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi et un service-repas est assuré à midi. Dans la ville de Luxembourg, ce service fonctionne également le matin à partir de 7.30 heures.

2 Illustration de certains services de garde

Exemple n°1: Foyer de jour non conventionné géré par un particulier

Capacité : 20 enfants

Conditions d'admission: enfants de 2 à 5 ans - être propre

Heures d'ouverture: de 8h. à 12h., les jours d'ouverture scolaire

Coût(1989): 5000 francs par mois payable d'avance (prix forfaitaire).

Langue véhiculaire: Français

Nationalité des enfants: 2 Luxembourgeois - 18 étrangers

Système : école maternelle

Statut des mères: Sur les 20 enfants, 11 ont leur mère au travail (9 temps plein, 2 mi-temps)

L'ensemble laisse voir de façon évidente que les familles ayant choisi ce mode de garde ont des revenus supérieurs à la moyenne.

Il y a, en 1989, 18 enfants sur la liste d'attente de ce foyer.

En dehors de la nécessité de garde due au travail de la mère, les enfants sont aussi placés dans cette école pour y trouver le contact avec d'autres enfants.

Avantages :

Système d'école plutôt que de gardiennage avec des horaires assez précis pour chaque occupation.
Personnel qualifié.

Désavantages:

Le mi-temps ainsi que les fermetures du foyer au même jour que le système scolaire obligent les mères à chercher une deuxième garde pour les après-midi et les jours de vacances.

D'autre part, les horaires fixés de 8 heures à 12 heures sont peu souples et pourraient expliquer les professions des parents (professions libérales ou employés et fonctionnaires pouvant commencer et terminer à des horaires plus souples).

Exemple n°2: Foyer de jour conventionné

Statut: ASBL.

Capacité: 12 chaises (prévision 1990: augmentation de 8 chaises)

- Avec le roulement des enfants gardés à mi-temps, cette crèche, avec ses 12 chaises, offre cependant une capacité de réponse à 20 enfants.

Conditions d'admission: enfants de 2 à 5 ans.

- Priorité est donnée aux familles "à problèmes" (familles monoparentales, situation sociale défavorisée, etc..)

Heures d'ouverture: de 7 h. à 19 heures.

Coût: Mensuel et calculé sur le revenu familial et le nombre d'enfants à charge dans la famille. Un barème de coûts existe (voir en fin de brochure). Ce coût se situe entre 2 et 10% du revenu familial. Le forfait est calculé par 1/2 journée.

Langue véhiculaire: Luxembourgeois

Nationalité des enfants: majorité de Luxembourgeois.

Système: crèche

Statut familial des parents: pratiquement les 2 parents travaillent. Il s'agissait au départ de familles à revenus assez confortables; mais est apparue, en 1989, une fréquentation de familles moins défavorisées.

Avantages : personnel qualifié et beaucoup de contacts entre enfants.

Désavantages: Certains problèmes particuliers ont été relevés:

- 1) De la part des étrangers à statut social peu élevé, un recul devant la paperasse à fournir et à remplir.
- 2) Horaire trop précis, manque de souplesse.
- 3) Réticence en milieu connu (villages) à dévoiler son revenu familial.

Exemple n°3: "Mammen Hellefen Mammen"

Statut : ASBL.

Capacité: dépend de l'offre et de la demande.

Dans le cas présent, 59 enfants dont 26 en dessous de 5 ans.

Nombre de mères d'accueil: 33 dont 4 au domicile de l'enfant.

Conditions d'admission: à discuter.

Contrats entre les deux mères.

Les enfants sont placés à n'importe quel âge. Cet âge varie de quelques mois jusqu'à l'âge de l'école secondaire dans certains cas.

Heures d'ouverture: arrangement entre les mères.

Cette formule permet à des femmes en déplacement de laisser leur enfant dans la famille d'accueil, même pour la nuit. Système très souple.

Coût: 60 -> 70 francs par heure.

Forfait mensuel pour temps plein: 12.000 frs.

Langue véhiculaire: en général, le Luxembourgeois.

Nationalité des enfants: très variée.

Système: gardé comme un enfant en milieu familial.

Statut des mères: A quelques exceptions près, toutes les mères plaçantes sont employées privées, d'Etat ou fonctionnaires européennes. On ne trouve que très rarement des mamans salariées non qualifiées. Il existe quelques rares cas de placement familial.

Avantages :

- Souplesse du système.
- Contrat "intuitu personae".
- Ambiance familiale: l'enfant vit dans une structure familiale normale où l'on cuisine, où l'on nettoie, où l'on mange en famille.
- L'enfant serait moins un numéro qu'une personne.

Désavantages:

- Certains reprochent le manque de qualification des mères d'accueil.
- Un problème peut se poser, c'est l'attachement des enfants à leur mère d'accueil.
- Certaines mamans ont résolu le problème en séparant l'enfant de sa nourrice de façon très douce. Par exemple, des enfants ne devant plus être gardés passent encore une ou deux après-midi chez leur mère d'accueil pour éviter une rupture trop brutale qui risquerait peut-être de traumatiser l'enfant.

Considérations générales sur le système

Le système "*Mammen Hellefen Mammen*" est implanté dans 7 communes au Grand-Duché.

Ces communes sont diversement actives selon l'offre et la demande. Si dans l'exemple ci-dessus 59 enfants sont pris en charge (et la demande plus élevée que l'offre), il existe une commune où il n'y a aucune demande. Il s'agit d'un village où la garde des enfants pose très peu de problèmes (dans la mesure où le travail des femmes est moins développé vers l'extérieur et où la structure familiale permet encore la garde à domicile).

Une étude sur 5 années de fonctionnement a permis de faire ressortir quelques aspects particuliers de ce système.

* Il est aussi apparu que, bien que le nombre d'enfants placés ait augmenté, le nombre d'enfants en-dessous de 5 ans n'augmente pas.

Tableau A.3

Evolution du nombre d'enfants gardés par " <i>Mammen hellefen Mammen</i> " de 1985 à 1989		
Année	Nombre d'enfants de moins de 5 ans	Nombre d'enfants Total
1985	26	34
1986	26	42
1987	20	36
1988	23	46
1989	26	59

Ceci s'expliquerait par le fait que les mères d'accueil ayant accueilli un bébé de quelques mois, continuent à le garder lorsqu'il est scolarisé, après les heures d'école.

Nous trouvons ainsi:

- 9 enfants gardés par la même mère depuis 1985
- 13 enfants gardés par la même mère depuis 1986
- 16 enfants gardés par la même mère depuis 1987
- 24 enfants gardés par la même mère depuis 1988.

La moyenne d'heures de garde par semaine par enfant de moins de 5 ans:

1985	32,3 heures
1986	32,6
1987	33,0
1988	34,8
1989	35,1.

Exemple n°4: Halte-garderie

Statut: "filiale" de "*Mammen Hellefen Mammen*" ASBL.

Capacité: environ 20 enfants de 2 à 4 ans en roulement continu, ce qui donne, environ 100 enfants qui passent en garderie.

Conditions d'admission: enfants de 2 à 4 ans
- garde occasionnelle

Heures d'ouverture:

Lundi de 14h à 17h.

Mardi	] - de 8h30 à 11h30
Mercredi	
Vendredi	

Coût: 180 frs. par matin (3 heures) (à payer directement) ou 75 frs. par heure. Pas de forfait du fait même du statut de garde occasionnelle, donc irrégulière.

Langue véhiculaire: Luxembourgeois.

Nationalité des enfants: Toutes nationalités confondues avec cependant une nette majorité de Luxembourgeois.

Système: La garderie, comme son nom l'indique, s'occupe uniquement de garder les enfants et ne dispense aucun enseignement.

Statut social des mères: extrêmement disparate.

Avantages :

Ce système de garderie prend de plus en plus d'ampleur. Il permet la garde occasionnelle des enfants pour couvrir les loisirs, les rendez-vous ou certaines occupations ponctuelles des mères.

De plus, ceci dans une autre optique, beaucoup d'enfants sont laissés en garderie quelques heures par semaine pour leur permettre de communiquer avec d'autres enfants et faire l'apprentissage de la vie en société.

Exemple n°5: Le réseau particulier des mères portugaises

Au cours des enquêtes, il est apparu que peu d'enfants portugais fréquentaient les réseaux que nous venons d'illustrer (à part les crèches). Une enquête spéciale a donc été réalisée auprès de 90 mères portugaises **ayant toutes au moins un enfant en dessous de 5 ans**. Ces mères sont réparties géographiquement dans le pourtour de la capitale et dans le sud du pays.

29 dans le sud du pays: 32,2%
61 dans le pourtour de la ville: 67,8%.

Elles ont entre 23 et 31 ans pour 71,3% d'entre elles. Une grande majorité (70%) travaillent à temps plein. Seulement 10% ont une activité à mi-temps et 5% effectuent un travail de nuit.

Sur ces 90 femmes,

14 gardent leur enfant elles-mêmes, c.à.d. 15,6%
10 enfants sont placés en crèche, c.à.d. 11,1%
65 enfants sont gardés dans des familles d'accueil (72,2%)
(une femme n'a pas donné de réponse à cette question).

71,1% d'entre elles trouvent qu'elles ne voient pas suffisamment leur enfant.

Sur les 61 femmes du pourtour de la ville,

53 travaillent 8 heures par jour en usine
(soit de 6 à 14 heures)
(soit de 14h à 22h en alternance).

Pour les mères travaillant en usine, le coût moyen de la garde des enfants est de 1390 frs./semaine; pour les autres, le coût est de 1590 frs.

Quant aux **frais** selon le mode de garde, nous obtenons une moyenne de

1250 frs./semaine pour la crèche
1450 frs./semaine pour la famille d'accueil.

Plus de la moitié de ces mères (54,4%) estiment la garde trop onéreuse.

Question: au vu des prix, manque-t-on de crèches ou les mères portugaises préfèrent-elles le réseau portugais?

On pourrait se référer à certaines contraintes mises en évidence dans les illustrations précédentes, à savoir: le nombre de formulaires à remplir?

Mais à ces problèmes s'ajoute celui de la langue véhiculaire. Souvent les mères préfèrent aller où on les comprend et où l'enfant est compris.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALS (G.) - Bulletin du STATEC, no.5, 1989 vol. xxxv.
2. ALTMAN (J.) - Réseau Européen: "Modes de garde d'enfants". Rapport de l'expert luxembourgeois sur les projets d'action pour 1989. - Luxembourg, 1989. 18 p. dactylographiées.
3. DICKES (P.), HAUSMAN (P.) et SCHABER (G.) - *Niveau de vie et mode de vie de certains ménages au Grand-Duché de Luxembourg*. Eléments pour l'étude d'un revenu social minimum. Etude effectuée sous contrat pour le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. GEPP, Walferdange, 1980.
4. HATCHUEL (G.) - *Accueil des jeunes enfants: "La course à la débrouille"*. Consommation et modes de vie, no.41, juillet-août 1989.
5. LAJOUX (M.) et WAGNON (M.D.) - *Le mode de garde des jeunes enfants*. - Economie Lorraine, no.12, avril 1983.
6. LALLEMAND (D.) - *Garde d'enfants: l'Europe traîne les pieds*. - Actualités sociales hebdomadaires, no. 1660, 13 octobre 1989.
7. LANGERS (J.) - Bulletin du STATEC no.5, 1988, vol. xxxiv.
8. LEPRINCE (F.) - *La garde des jeunes enfants*. p. 510 à 515: in: Données sociales 1986. - Paris: INSEE, 1986.
9. LEVY (M.L.) - *Douze pyramides des âges plus une*. - Population et Société, no.238, septembre 1989.
10. MOSS (P.) - Garde des enfants et égalité des chances. Rapport consolidé à l'intention de la Commission des Communautés Européennes, 1988, 294 p.
11. MOSS (P.) - Rapport annuel - avril 1988 à mars 1989. Réseau des modes de garde d'enfants de la Commission des Communautés Européennes, [1989] - 27 p. + 20 p.
12. Registre Général des Personnes Physiques, Grand-Duché de Luxembourg, 1988.
13. RUPPERT (C.) et KIEFFER (R.) - *Quelques références sur le défi démographique et la sécurité sociale au Luxembourg. 1987*. (Etude réalisée à la demande des Industriels luxembourgeois).
14. STATEC, Recensement de la population de 1981.